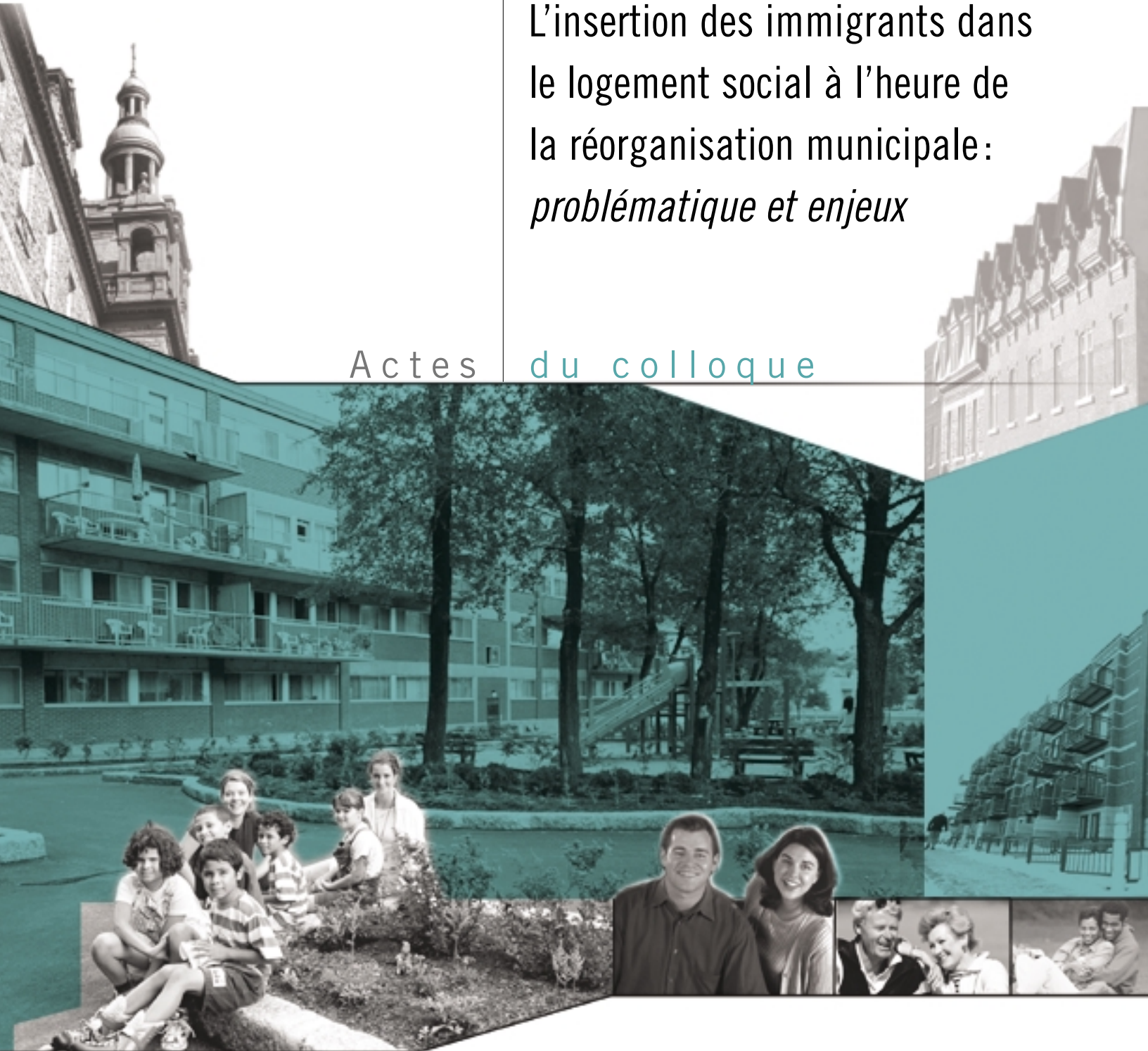


L'insertion des immigrants dans
le logement social à l'heure de
la réorganisation municipale:
problématique et enjeux

Actes du colloque



IMMIGRATION
et MÉTROPOLES

Québec 

L'insertion des immigrants dans
le logement social à l'heure de
la réorganisation municipale:
problématique et enjeux

A c t e s d u c o l l o q u e

Organisé par **Immigration et métropoles**,
le Centre de recherche interuniversitaire
de Montréal sur l'immigration, l'intégration
et la dynamique urbaine

Tenu à l'Université de Montréal,
le 3 novembre 2000

Sous la responsabilité
de Damaris Rose
et de Francine Bernèche



Le colloque « L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure de la réorganisation municipale : problématiques et enjeux [*Immigrants and social housing : access and integration issues at a time of municipal reorganization*] » a été organisé par Immigration et métropoles, le Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine dans le cadre des activités du volet *Vie de quartier, trajectoires résidentielles, réseaux sociaux et gestion des équipements collectifs* (volet 2).

Damaris Rose, professeure au Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS) et coordonnatrice du volet 2, assumait la responsabilité du colloque, avec la collaboration de Francine Bernèche, agente du volet 2, qui a en outre réalisé les présents Actes.

Les personnes suivantes ont collaboré aux aspects logistiques : Michèle Riendeau, secrétaire de direction au Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS), Chantale Simard, adjointe administrative au Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal (CÉETUM), ainsi que Tuyet Trinh Thi et Lydie Meunier, respectivement coordonnatrice et secrétaire de direction au Centre Immigration et métropoles.

Les organismes suivants ont participé à l'organisation par l'entremise de leurs représentants : Robert Mackrous, Office municipal d'habitation de Montréal ; Martin Wexler, Ville de Montréal (Service de l'habitation) ; Jacques Trudel, Société d'habitation du Québec

Les présents Actes sont édités par la Société d'habitation du Québec

Note : *Les idées exprimées dans ce document ne traduisent pas nécessairement la position de la Société d'habitation du Québec; elles n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, s'adresser au **Centre de documentation de la Société d'habitation du Québec**

Succursale de Québec
Société d'habitation du Québec

Succursale de Montréal
Société d'habitation du Québec

Tél. : (418) 646-7915

Tél. : (514) 873-9611

Numéro sans frais : 1 800 463-4315

On peut également télécharger ou commander ce document à l'adresse Internet suivante :

<http://www.shq.gouv.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Bibliothèque nationale du Canada, 2002

ISBN 2-550-39090-3

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Avant-propos.....	1
Synthèse.....	2
Déroulement du colloque.....	6
Accueil et présentation	7
Séance 1 - Le logement social en tant que milieu de vie pour les immigrants : problématiques et expériences actuelles.....	11
Des recherches antérieures : tour d'horizon des enjeux soulevés	11
La double marginalisation : familles immigrées dans un ensemble de HLM au centre-ville de Montréal	18
Les pratiques municipales d'intégration sociale en HLM : l'expérience du projet « Bon Voisinage » (Place Normandie)	27
Période de questions et discussion	39
Séance 2 - L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure des fusions municipales : nouveaux enjeux, nouvelles possibilités ?.....	47
Urbanisation, immigration et logement social à Toronto : trouver la juste mesure entre les intérêts de la communauté et l'égalité d'accès au logement	47
De la priorité aux gens du quartier à l'universalité d'accès	56
Période de questions et discussion	69
Mot de la fin	77
Références bibliographiques	78
Liste des inscriptions	80

Avant-propos

Le Volet *Vie de quartier, trajectoires résidentielles, réseaux sociaux et gestion des équipements collectifs* d'Immigration et métropoles a organisé, à l'automne 2000, un colloque d'une demi-journée sur *L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure de la réorganisation municipale* en collaboration avec trois de ses partenaires, la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal (Service de l'habitation). Près de 85 personnes ont participé à ce colloque qui s'est tenu le 3 novembre 2000 à l'Université de Montréal. Ces participants venaient de divers milieux : gouvernements fédéral, provincial et municipal, offices municipaux d'habitation, organismes communautaires, régies et centres du domaine de la santé, universités. Il nous fait plaisir de présenter les *Actes* de ce colloque sous la forme d'une publication conjointe de la Société d'habitation du Québec et d'Immigration et métropoles.

Damaris Rose

professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS) et coordonnatrice du volet *Vie de quartier, trajectoires résidentielles, réseaux sociaux et gestion des équipements collectifs* d'Immigration et métropoles

Synthèse

À la veille de changements majeurs dans l'organisation municipale de la région montréalaise, la tenue de ce colloque visait à favoriser la réflexion et les échanges autour de questions touchant l'accès des immigrants au logement social et leur vécu dans ce type d'habitat.

Le programme du colloque était organisé autour de quatre exposés de chercheurs et d'intervenants. Les deux premiers exposés, consacrés aux problématiques et aux expériences actuelles dans des HLM de la région montréalaise, abordaient la question de la qualité du milieu de vie pour les immigrants résidant en HLM. Les deux dernières présentations portaient sur les changements induits par les fusions municipales à Toronto et sur les scénarios à envisager pour l'île de Montréal.

En guise d'introduction, Damaris Rose, professeure au centre de recherche Urbanisation, Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique, a fait un tour d'horizon des recherches antérieures ou actuelles touchant la région montréalaise : cohabitation interethnique en HLM ; profils résidentiels des ménages immigrés et non immigrés ainsi que des jeunes immigrés ; situation particulière des requérants du statut de réfugié ; géographie résidentielle des immigrants. Des recherches ont ainsi permis de montrer que certains groupes d'immigrants (surtout les moins de 35 ans et les plus récents) dépendent essentiellement du marché locatif et d'identifier les principales barrières à la mobilité socio-économique ascendante des immigrants récents. Il n'est pas étonnant que les familles immigrantes à faible revenu composent une proportion de plus en plus importante des demandeurs et des accédants aux HLM, tant à Montréal que dans ses proches banlieues. Toute question

concernant l'avenir du logement social touche donc aussi la question de l'accueil et de l'insertion des immigrants. Dans le contexte actuel de réorganisation en matière de logement social, de nouveaux enjeux sont soulevés, notamment l'incidence d'un système de guichet unique sur la répartition des immigrants en HLM et le maintien d'une approche d'intervention sensible aux problématiques locales.

Ensuite, Christopher McAll, professeur au Département de sociologie de l'Université de Montréal, a exposé brièvement les résultats de deux recherches, l'une concernant les « requérants du statut de réfugié régularisés » et l'autre, effectuée récemment avec J. Fortier et P.-J. Ulysse dans un ensemble de HLM situé au centre-ville de Montréal. La première recherche met en évidence les problèmes rencontrés par les requérants sur le marché privé du logement : « confrontation » avec les clientèles démunies, mauvaises conditions de logement, taux d'effort élevés. De toute évidence, l'obtention d'un logement social (HLM ou coopérative d'habitation) a un effet positif sur les trajectoires de ces personnes dans le contexte actuel de précarisation du marché de l'emploi. Dans la seconde recherche, on a aussi constaté que les logements en HLM étaient évalués positivement par rapport aux mauvaises conditions qu'ont connues plusieurs locataires à faible revenu sur le marché privé du logement. Cette recherche fait par ailleurs ressortir l'hétérogénéité des populations, des expériences et des problèmes rencontrés dans ce milieu. Enfin, elle remet en question le regard souvent porté sur les résidants et la vie en HLM, notamment sur les rapports entre immigrants et non-immigrants qui ne sont pas aussi conflictuels que ce l'on présume généralement.

Le projet « Bon voisinage » est un projet pilote d'intervention communautaire mis en oeuvre dans l'ensemble de HLM de Place-Normandie par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal-Nord avec la collaboration de plusieurs partenaires (dont la Société d'habitation du Québec, le CLSC et la Ville

de Montréal-Nord). Sylvie Simon et Lise St-Jean, respectivement directrice et travailleuse communautaire pour l'OMH, ont d'abord retracé l'historique de cette intervention amorcée au début de 1998, puis en ont exposé les objectifs, les actions et les résultats. Dans cet ensemble multiethnique majoritairement composé de familles monoparentales, l'intervention visait principalement à améliorer la qualité de vie des familles, à favoriser la communication et les relations entre voisins et à développer un sentiment d'appartenance. Le bilan positif dressé deux ans plus tard, tant sur le plan social qu'économique, résulte en bonne partie des activités réalisées (mise sur pied d'une Association de locataires, création d'un café-rencontres, animation auprès des jeunes, etc.), des ressources utilisées et de l'esprit d'ouverture guidant cette intervention.

L'exposé suivant visait à mieux comprendre les retombées des fusions municipales en matière d'immigration et d'habitat social dans la région métropolitaine de Toronto. Selon Bill Bosworth, directeur du Service des politiques et de la planification à la *Toronto Housing Company*, l'évolution de cette région se caractérise par l'interaction entre le développement à grande échelle et la sauvegarde des communautés et des quartiers. Par ailleurs, la dynamique de l'immigration a accentué le cosmopolitisme de la ville et engendré de nombreux défis pour les gestionnaires de logements sociaux : clientèles ne parlant ni l'anglais, ni le français; résidants représentant plus de 100 origines ethniques; grands ensembles occupés en majorité par des ménages faisant partie des « minorités visibles ». En raison du délestage des responsabilités fédérales et provinciales en matière de logement social, la nouvelle Ville de Toronto (née des fusions de 1998) se retrouvera en 2001 propriétaire de près de 60 000 logements sociaux et administratrice de 30 000 autres logements possédés par des organismes à but non lucratif. Ce transfert s'accompagne non seulement d'un poids économique énorme, mais aussi d'enjeux sociaux dont l'issue est liée en bonne partie à la réaction des communautés de Toronto, plus diversifiées que jamais.

Robert Mackrous, directeur du Service du développement social et communautaire à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), a expliqué comment l'OMHM est passé de la conception de « territoires de sélection » prioritaires réservés aux résidents d'un quartier à la constitution de « territoires universels » ouverts à toute la population de la ville de Montréal. Selon lui, cette évolution a permis d'offrir aux ménages immigrants, qui se retrouvent souvent en tête des listes d'attente, la possibilité d'obtenir un logement dans un HLM même s'ils pouvaient résider dans des quartiers qui en sont plus ou moins dépourvus. Constatant que les immigrants se déplacent davantage vers les « territoires universels » et accroissent ainsi la multiethnicité de certains quartiers, l'OMHM a misé sur le développement communautaire pour favoriser l'intégration de cette clientèle, comme en témoignent plusieurs projets. Estimant que la réorganisation municipale ne modifiera pas le mandat commun aux OMH, à savoir permettre l'égalité des chances d'accès aux HLM pour les citoyens les plus dans le besoin (immigrants ou non immigrants), monsieur Mackrous s'interroge cependant sur la préoccupation des ministères concernés à investir massivement dans l'intégration des immigrants.

Les échanges qui ont suivi les différents exposés ont fait ressortir l'intérêt des participants à avoir davantage d'informations sur les différentes modalités d'accès au logement social, comme le montrent les nombreuses questions posées à monsieur Bosworth. Ces échanges ont aussi mis en évidence plusieurs préoccupations, notamment le souci d'éviter toute discrimination dans l'accès au logement social, l'encouragement de la mixité socio-économique dans les HLM, le changement de perspective concernant la qualité de vie des résidents et les relations interethniques. Les sujets de discussion ont été fort variés, ce dont les *Actes du colloque* rendent compte, puisqu'ils en font une présentation détaillée et incluent également les textes des exposés.

Déroulement du colloque

9h00-9h10

Accueil et présentation

Damaris Rose, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS) et coordonnatrice du volet 2, Immigration et métropoles

9h10-10h40

Séance 1 :

Le logement social en tant que milieu de vie pour les immigrants : problématiques et expériences actuelles

Animatrice

Francine Dansereau, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)

9h10 **Damaris Rose**, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)

Des recherches antérieures : tour d'horizon des enjeux soulevés

9h20 **Christopher McAll**, professeur, Département de sociologie, Université de Montréal

(co-auteurs : Jean Fortier, agent de recherche, CLSC des Faubourgs, et Pierre-Joseph Ulysse, étudiant au doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal)

La double marginalisation : les familles immigrées dans un ensemble de HLM au centre-ville de Montréal

9h50 **Sylvie Simon**, directrice, et **Lise Saint-Jean**, travailleuse communautaire (Place Normandie), Office municipal d'habitation de Montréal-Nord

Les pratiques municipales d'intégration sociale en HLM : l'expérience du projet « Bon Voisinage » (Place Normandie)

10h20 Période de questions et discussion

10h40 Pause-café

11h00-12h50

Séance 2 :

L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure des fusions municipales : nouveaux enjeux, nouvelles possibilités ?

Animateur

Martin Wexler, chef de division, Service de l'habitation, Ville de Montréal

11h00 **Bill Bosworth**, directeur, Service des politiques et de la planification, Toronto Housing Company

Urbanization, immigration and social housing in Toronto : balancing community interests and equal access / Urbanisation, immigration et logement social à Toronto : trouver la juste mesure entre les intérêts de la communauté et l'égalité d'accès au logement

Courte période de questions

11h40 **Robert Mackrous**, directeur, Service du développement social et communautaire, Office municipal d'habitation de Montréal

De la priorité aux gens du quartier à l'universalité d'accès

12h10 Période de questions et discussion

12h50-13h00

Mot de la fin

Jacques Robert, directeur, Service des politiques et programmes d'intégration, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Accueil et présentation

Damaris Rose, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS) et coordonnatrice du volet 2, Immigration et métropoles

Je vous souhaite la bienvenue à ce colloque d'une demi-journée portant sur « L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure de la réorganisation municipale : problématiques et enjeux [*Immigrants and social housing : access and integration issues at a time of municipal reorganization*] ».

Pourquoi tenir ce colloque et le tenir *maintenant* ?

À la veille de changements majeurs dans l'organisation municipale de la région de Montréal, ce colloque veut favoriser la réflexion et les échanges autour de questions touchant l'accès des immigrants au logement social et leur vécu dans ce type d'habitat. Quels enjeux la réorganisation municipale pose-t-elle pour la gestion du logement social ? Advenant une régionalisation des responsabilités pour le logement social, comment favoriser une amélioration de l'accueil et de l'intégration des immigrants ayant besoin d'aide pour se loger convenablement ? Quels seraient les pièges à éviter ?

Ce colloque est organisé par le volet 2 du Centre de recherche interuniversitaire de Montréal, *Immigration et métropoles*. Ce volet regroupe des chercheurs de l'INRS-Urbanisation¹, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill et des partenaires de plusieurs organismes publics, parapublics et communautaires. Nous nous occupons de recherches portant sur la vie de quartier, les trajectoires résidentielles, les réseaux sociaux et la gestion des équipements collectifs.

Des représentants de trois partenaires ont participé à l'organisation de ce colloque : la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal

¹ Aujourd'hui le Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS).

d'habitation de Montréal (OMHM) et le Service de l'habitation de la Ville de Montréal. J'aimerais vivement remercier ces représentants pour leurs contributions scientifique et logistique. Je tiens aussi à remercier Francine Bernèche, agente du volet et étudiante au doctorat à l'INRS-Urbanisation. Si je n'avais pas pu compter sur ses nombreux talents, nous n'aurions jamais réussi à organiser cet événement dans un si court délai ! Le support logistique de Tuyet Trinh Thi, Lydie Meunier et Chantale Simard du secrétariat d'Immigration et métropoles et de Michèle Riendeau au secrétariat de l'INRS-Urbanisation nous a été un atout précieux.

Enfin, je veux remercier tous les participants, qu'ils soient venus de près ou de loin, d'avoir accepté soit de faire un exposé, soit d'animer une séance. *We particularly appreciate the presence of Mr. Bill Bosworth, Manager of Policy and Planning at the Toronto Housing Company, who has made the trip to Montréal just for this occasion.* Et je suis très contente de voir le grand nombre de personnes venues assister à ce colloque et – je l'espère – contribuer à la discussion. Merci d'être venus si nombreux !

Pour en revenir au contenu du colloque, nous l'avons organisé autour de quatre exposés de chercheurs et d'intervenants. Les deux premiers exposés, consacrés aux problématiques et aux expériences actuelles dans des HLM de la région de Montréal, nous permettront de faire le point sur la qualité du milieu de vie pour les immigrants résidant en HLM. Ces exposés seront précédés d'une très courte présentation de ma part, soit un tour d'horizon des enjeux soulevés par certaines recherches antérieures.

Après la pause-café, les deux dernières présentations porteront sur les changements induits par les fusions municipales à Toronto (dont l'implantation depuis peu d'un système de « guichet unique » pour les demandeurs de logements sociaux et le transfert imminent de tout le dossier du logement social vers le palier municipal) et sur les scénarios à envisager pour l'île de Montréal.

Le colloque se terminera avec un mot de la fin de M. Jacques Robert, directeur du Service des politiques et programmes d'intégration au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI).

En organisant ce colloque, nous avons voulu favoriser les échanges et la participation active de l'assistance. Nous comptons donc laisser beaucoup de place à la discussion. *For those of you who feel more comfortable expressing themselves in English, please feel free to do so. We will try to do ad hoc translations of questions and responses if this seems to be necessary. An English translation of Mesdames Simon and St-Jean's paper is available.* Mentionnons que l'exposé de notre invité de la *Toronto Housing Company* se fera en anglais, mais que nous avons une traduction française de son exposé. S'il y a des interventions faites en anglais, nous tenterons de les traduire en français.

Nous espérons que ce « remue-méninges » collectif portera non seulement sur les défis et les problèmes, mais aussi sur les ouvertures nouvelles que pourrait permettre la réorganisation municipale en ce qui concerne la gestion de l'habitat social.

SÉANCE 1 - LE LOGEMENT SOCIAL EN TANT QUE MILIEU DE VIE POUR LES IMMIGRANTS : PROBLÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES ACTUELLES

Animation :

Francine Dansereau, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)

Des recherches antérieures : tour d'horizon des enjeux soulevés

Damaris Rose, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)

Pourquoi des chercheurs s'intéressent-ils à l'accès des immigrants au logement social et aux modalités de leur insertion dans ce type d'habitat ? Pour répondre à cette question, je ferai un survol rapide et non exhaustif de quelques recherches, menées antérieurement au Québec ou encore en cours, qui touchent les questions de logement pour des immigrants à faible revenu.

La grande majorité des ménages immigrants, comme les ménages composés de personnes nées au Canada, se logent sur le marché du logement privé. Il ne pourrait pas en être autrement, vu que le logement social ne constitue qu'une petite fraction du parc résidentiel total (environ 7 % du parc à l'échelle de l'ensemble du Canada et environ 8 % pour la ville de Montréal, par exemple).

Ouvrons ici une petite parenthèse concernant ce qu'on entend par « logement social ». La définition habituellement employée au Québec de nos jours comprend les HLM (ce qu'on appelle *public housing* en anglais), les coopératives d'habitation et les logements locatifs du secteur sans but lucratif privé ou des sociétés paramunicipales (outre les offices municipaux d'habitation). De plus en plus, on assimile aussi à la notion de « logement social » les logements du

secteur privé dont les locataires bénéficient d'un *supplément au loyer* dans le cadre d'une entente entre l'Office municipal d'habitation et le propriétaire.

Depuis le milieu des années 1980, plusieurs recherches touchant le logement et les immigrants ont été menées par des chercheurs de l'INRS-Urbanisation². Entre autres, l'étude statistique détaillée réalisée par Jaël Mongeau et Anne-Marie Séguin (1993) et financée par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), a été la première à mener une comparaison systématique de la situation résidentielle selon le statut d'immigrant et le groupe d'âge du soutien du ménage. D'autre part, dans le cadre du volet 2 d'Immigration et métropoles, Anne-Marie Séguin, Jaël Mongeau et moi-même menons actuellement une recherche sur la situation résidentielle des jeunes Montréalais issus de l'immigration, basée sur des données du recensement de 1996. Cette recherche, financée par Immigration et métropoles en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), est en partie une mise à jour de l'étude précédente, mais elle a aussi la particularité de documenter la situation résidentielle non seulement des jeunes ménages immigrants, mais aussi des jeunes adultes vivant dans un foyer parental immigrant. Des résultats préliminaires seront présentés au congrès international du Projet Metropolis à Vancouver en novembre 2000 (Rose 2000) [NDLR : ainsi qu'au congrès de l'Association canadienne des géographes (Séguin et Mongeau 2001).]

Parmi les immigrants montréalais, beaucoup se logent très bien. Par exemple, la proportion de propriétaires-occupants est historiquement plus élevée chez les immigrants que chez les Montréalais nés au Canada (Mongeau et Séguin 1993). Les études statistiques ont cependant permis de constater un recul du taux des propriétaires chez les jeunes ménages immigrants (34 ans et moins). Le pourcentage de propriétaires est particulièrement faible chez les jeunes immigrants arrivés ici durant les dix dernières années (Séguin, Rose et Mongeau

² Aujourd'hui le Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS).

2000). Cela signifie que les immigrants plus jeunes et d'installation plus récente dépendent essentiellement du marché locatif.

Au sein des locataires de la région du Grand Montréal, les ménages immigrants ont des taux d'effort plus élevés que les ménages non immigrants. En 1996, 29 % des ménages dont le soutien était un immigrant consacraient au moins 50 % de leur revenu pour se loger, comparé à 22 % chez les non-immigrants. Pour les requérants du statut de réfugié interviewés dans le cadre d'un projet de recherche mené par Renaud et Gingras (1998) pour le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), ce pourcentage s'élevait à 61 % (Rose et Ray 2002).

En ce qui a trait à la situation particulière des réfugiés, le MRCI a commandité deux recherches qui contiennent des informations sur les questions de logement. La première est une recherche qualitative sur les requérants du statut de réfugié au Québec, menée par Christopher McAll et publiée par le MRCI en 1996. Il en ressort, entre autres, que les réseaux sociaux déjà existants ou bâtis par les requérants ne suffisent pas à pallier leurs problèmes de logement et que leurs expériences résidentielles contribuent souvent à leur sentiment de marginalité sociale. La deuxième est une enquête quantitative et rétrospective sur les trois premières années au Québec des demandeurs d'asile dont le statut de réfugié a été confirmé, menée en 1997 par Jean Renaud et Lucie Gingras et portant sur la cohorte ayant demandé l'asile en 1994. Elle a permis de recueillir beaucoup de données sur la situation résidentielle, lesquelles ne figurent pas toutes dans le rapport publié. Ainsi, dans le cadre du volet 2 d'Immigration et métropoles, Brian Ray et moi-même avons fait une « ré-analyse » des données de cette enquête. Notre rapport, *L'expérience résidentielle des requérants du statut de réfugié régularisés lors de leurs trois premières années au Québec*, a été présenté à Toronto lors de la conférence nationale du Projet Metropolis et est disponible sur le site Web d'Immigration et métropoles. [NLDR : Une version révisée de ce texte sera publiée bientôt dans les deux langues (Rose et Ray 2002). Par conséquent, le rapport n'est plus affiché sur le site WEB d'Immigration et métropoles.]

Les difficultés croissantes à se loger convenablement que connaissent nombre de ménages immigrants sont pour l'essentiel tributaires d'une détérioration de leur situation économique. De fait, depuis le milieu des années 1980, on constate une bipolarisation croissante du profil socio-économique des immigrants, surtout chez les immigrants récents (voir les recherches menées par Madeleine Gagné au MRCI : par exemple, Gagné 1995) : on trouve, d'un côté, plus de professionnels et, de l'autre, plus de travailleurs et employés dans les secteurs de la fabrication et des services peu rémunérés. Il y a aussi une certaine bipolarisation entre les très scolarisés (maîtrise, doctorat) et les peu scolarisés.

Les recherches existantes, menées ici et ailleurs au Canada, nous permettent d'identifier certains types de barrières à la mobilité socio-économique ascendante de nombre d'immigrants arrivés depuis le milieu des années 1980. Je mentionnerai brièvement cinq points, qui ne constituent cependant pas une liste exhaustive de ces barrières :

- 1) la restructuration économique qui a entraîné la disparition d'emplois non spécialisés dans les manufactures, des emplois pas très payants, mais au moins stables;
- 2) la non-reconnaissance de certaines qualifications professionnelles et techniques obtenues dans d'autres pays;
- 3) dans le cadre de la « nouvelle immigration », certains groupes d'immigrants se retrouvent en position de « pionniers » quant à l'installation de leur groupe ethnique à Montréal et n'ont donc pas recours à « l'enclave économique ethnique » qui, historiquement, a aidé beaucoup d'immigrants à commencer à s'insérer sur le marché du travail;
- 4) les retards dans le traitement des demandes d'asile des gens qui arrivent au Canada sans statut et le fait de vivre une assez longue période en attente de la régularisation de leur statut semblent avoir des conséquences majeures sur l'insertion économique de ces personnes, d'où leur marginalisation économique (enquête de Renaud et Gingras et étude qualitative de McAll réalisées pour le MRCI);

- 5) les effets du racisme (surtout à l'endroit des jeunes des minorités noires) sur l'insertion économique des membres de minorités visibles.

Il n'est donc guère surprenant qu'un nombre important d'immigrants récents aient de sérieux problèmes d'accessibilité financière au logement et que les familles d'immigrants à faible revenu composent une proportion de plus en plus importante des demandeurs et des accédants aux HLM dans les villes-centres et dans certaines villes de la proche banlieue. Dans la ville de Montréal, par exemple, la majorité des familles en tête des listes d'attente et des familles nouvellement installées en HLM sont composées d'immigrants.

J'arrive enfin à des recherches qui portent spécifiquement, en totalité ou en bonne partie, sur les immigrants et le logement social. Il y a dix ans déjà, le ROMEL (Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement) s'est penché, à l'occasion de divers forums, sur l'insertion des immigrants dans le secteur des coopératives d'habitation (ROMEL 1988, 1989, 1991). Les questions soulevées portaient, entre autres, sur la cohabitation interethnique au sein des coopératives et sur les avantages et inconvénients des coopératives formées d'immigrants de même origine ethnique. Il y a aussi eu des recherches menées à l'INRS-Urbanisation (Dansereau, Germain et Éveillard 1996, 1997) sur la mixité sociale dans les ensembles d'habitation neufs comportant, entre autres, des coopératives « monoethniques ». Signalons que, dans le cadre d'une réorganisation de l'administration du logement social, l'autonomie des coopératives pourrait se retrouver parmi les enjeux importants à débattre. Il y a sans doute d'autres recherches récentes et d'autres enjeux à soulever par rapport aux coopératives et aux OSBL et nous espérons que des gens présents aborderont ces questions dans les périodes d'échanges.

Comme vous le savez sans doute, dans un contexte de mixité ethnoculturelle croissante dans le logement social, et plus particulièrement dans les HLM, il existe maintenant tout un chantier de recherches et de recherches-actions sur la question de la cohabitation interethnique dans le logement social. La première grande étude, commanditée par la Société d'habitation du Québec en 1993, a

été menée par des chercheurs de l'INRS-Urbanisation, Francine Dansereau et Anne-Marie Séguin. Leur rapport, très nuancé, a fait ressortir des différences entre les dynamiques de cohabitation interethnique dans les ensembles de HLM où cohabitent plusieurs ethnies sans aucun groupe dominant par rapport aux ensembles bipolarisés entre un groupe majoritaire et un groupe minoritaire. Ce rapport contient beaucoup de suggestions concrètes concernant, entre autres, des mesures tant environnementales que sociales pour dissiper des conflits inter-générationnels souvent perçus comme conflits « ethniques », ainsi que des mesures d'accompagnement des familles n'ayant pas d'expérience antérieure de vie dans des immeubles à appartements de haute densité.

Découlant directement des résultats de cette recherche, des projets de recherche-action et d'intervention communautaire ont été élaborés dans certains ensembles de HLM. Mesdames Simon et Saint-Jean vous parleront d'ailleurs du projet « Bon Voisinage » à Montréal-Nord. À Montréal, il y a aussi un projet en cours, le projet *Citoyenneté clé en main*, qui est un projet conjoint de la Ville de Montréal (Bureau des relations interculturelles), de l'OMHM et du MRCI. Il s'inscrit dans le *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal* (entente MRCI-Ville de Montréal). Ce projet-pilote vise à « accompagner » les familles immigrantes nouvellement arrivées dans les HLM de quartiers à forte majorité francophone - bon nombre d'entre elles étant installées auparavant dans des quartiers fortement multiethniques - en vue de favoriser les contacts sociaux avec leur entourage. Ce projet, qui est en cours, prévoit rejoindre au total 150 familles immigrantes dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud (Sainte-Marie).

Dans le cadre du volet 2 d'Immigration et métropoles, un nouveau projet de recherche-action dirigé par Francine Dansereau propose d'assurer un suivi régulier des activités du projet *Citoyenneté clé en main* et d'animer des échanges entre intervenants et chercheurs permettant de faire avancer la réflexion sur les problèmes soulevés et les interventions possibles. Dans le cadre de ce volet, trois journées d'échanges ont aussi été organisées avec des intervenants de la

Ville de Montréal et d'autres municipalités (co-responsables : Annick Germain et Martin Wexler). Ces journées réunissant une vingtaine de chercheurs et d'intervenants municipaux ont connu un succès certain et des rapports synthèses ont été produits. L'une de ces journées portait sur la cohabitation interethnique dans les HLM (Bernèche 2000). Enfin, le projet de recherche sur *Les profils de la pauvreté dans un ensemble de HLM au centre-ville de Montréal*, mené par une équipe dirigée par Christopher McAll et financé par le Conseil québécois de la recherche sociale, vient d'être terminé et fera l'objet de l'exposé de Christopher.

La présence accrue des immigrants dans le logement social depuis quelques années entraîne des besoins particuliers – par exemple, en matière de services communautaires adaptés à leurs trajectoires d'insertion dans une nouvelle culture – mais aussi de nouveaux enjeux importants dans le contexte actuel de fusions municipales et de réorganisation de l'administration et du financement du logement social au Québec. Ainsi, irons-nous vers un système de « guichet unique » pour les demandeurs de logement social et quelle en serait l'incidence sur la répartition géographique des immigrants logés en HLM? On constate déjà de plus en plus de ménages immigrants dans des HLM des quartiers à forte majorité francophone, ce qui soulève l'enjeu de leur intégration sociale dans ces quartiers jusqu'ici ethniquement homogènes. Comment, par exemple, implanter des services communautaires qui répondent aux besoins de résidents de HLM (des jeunes, notamment), mais qui favorisent aussi le tissage de liens entre ces résidents et le quartier les entourant ? Dans les faits, à cause de l'importance des clientèles immigrantes dans le logement social, toute question concernant l'avenir du logement social est aussi, nécessairement, une question concernant l'accueil et l'insertion des immigrants. Voilà pourquoi, au fond, des chercheurs et des partenaires du volet 2 d'Immigration et métropoles ont jugé opportun de tenir ce colloque à l'heure de la réorganisation municipale.

La double marginalisation : familles immigrées dans un ensemble de HLM au centre-ville de Montréal³

Christopher McAll, professeur, Département de sociologie, Université de Montréal. Jean Fortier, agent de recherche, CLSC des Faubourgs, et Pierre-Joseph Ulysse, étudiant au doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal

Le projet dont je vais vous parler vient tout juste de se terminer. Le rapport a été déposé il y a près d'une semaine. On entreprend maintenant une phase de discussion avec nos partenaires. Une réunion était d'ailleurs prévue cette semaine avec ces derniers, mais elle n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Donc, cette présentation arrive un peu tôt dans le processus de diffusion et je voudrais me limiter quelque peu dans la communication des résultats que je vais donner, puisqu'un processus de discussion avec nos partenaires est en cours.

Dans l'une des recherches antérieures que j'ai réalisées, soit celle sur les requérants du statut de réfugié qui avaient obtenu leur statut et résidaient à Montréal, on a fait une étude rétrospective de leur expérience depuis leur arrivée au Québec. Dans un autre projet, on a étudié l'expérience de vie, au cours d'une période de cinq ans (début des années 1990), d'une centaine de familles recevant de l'aide sociale, dont la moitié était d'origine immigrée et l'autre moitié, d'origine non immigrée. Or, la question du logement est ressortie comme étant une question vraiment majeure pour ces populations, principalement le problème du marché privé du logement et ce, pour deux grandes raisons :

³ Transcription effectuée par Francine Bernèche à partir de l'enregistrement de la communication.

- 1) Les conditions matérielles du logement sur le marché privé qui laissent souvent à désirer et auxquelles sont souvent confrontées les populations immigrées et celles recevant de l'aide sociale en raison, entre autres, de la discrimination dans le logement, comme l'a déjà constaté l'enquête de la Commission des droits de la personne. Ainsi, on a pu constater, dans notre visite de 97 logements parmi les 100 familles suivies, le délabrement de ces logements, les impacts sur la santé, les coûts de chauffage du logement, etc.
- 2) En ce qui a trait au taux d'effort (la proportion du revenu mensuel, déjà très bas, qui doit être consacrée au logement), cela a été une vraie surprise pour les chercheurs – n'ayant pas vécu dans de telles conditions de logement - de constater que les ménages pouvaient consacrer 50 % et plus de leur revenu mensuel, et jusqu'à 71 % dans certains cas, aux dépenses de logement. C'est un énorme fardeau pour une famille qui n'a pas beaucoup de moyens.

Pour ces deux raisons-là, le logement constitue un facteur absolument central quand on essaie de comprendre l'appauvrissement des populations. Le marché de l'emploi est tout aussi important et se trouve finalement lié à la question du logement dans la mesure où, sur le marché de l'emploi, les revenus deviennent de plus en plus inadéquats, au bas de l'échelle, pour subvenir aux besoins des familles et que cela devient un fardeau impossible à supporter sur le plan économique quand, en plus de cela, il faut payer une part très importante de ce revenu pour le logement. Comme conséquence, les gens se trouvent obligés de quitter le marché de l'emploi et de se mettre à chercher désespérément des HLM, par ailleurs peu nombreux, comme on le sait. Ces projets m'ont permis de constater que le fait d'avoir accès à un HLM ou à une coopérative d'habitation a eu un effet très positif sur les trajectoires des personnes dans le sens où cela leur permettait de faire autre chose, d'étudier, de respirer un peu ou encore de consacrer de l'argent à d'autres dépenses comme l'habillement des enfants, etc.

Le logement est un facteur vraiment très important. Dans la réforme de l'aide sociale, la dernière en lice, on sous-estime l'importance du logement : on lui donne en effet assez peu de place comme problème et on propose peu de solutions à la fois dans les documents préalables (rapports du comité Bouchard-Fortin) et dans la loi elle-même.

Dans le contexte actuel, le chômage semble être en baisse depuis quelques années, mais, paradoxalement, la pauvreté continue à augmenter, selon les données de l'année dernière du Conseil canadien du développement social. C'est la première fois depuis des décennies qu'on observe une sorte de découplage entre le taux de chômage et la pauvreté : normalement, quand le chômage commence à baisser, la pauvreté a tendance à suivre. Depuis trois ans, c'est le contraire qui se produit : la pauvreté continue à augmenter, ce qui témoigne de la précarisation du marché de l'emploi après les années 1990; de fait, même si les gens travaillent beaucoup, cela ne veut pas dire qu'ils sortent de la pauvreté pour autant.

On peut aussi constater que le Québec a le deuxième plus haut taux de pauvreté au Canada après Terre-Neuve, soit 20 % en 1997. À Montréal, où l'augmentation de la pauvreté est considérable, il y a un phénomène d'appauvrissement qui est même particulièrement important dans le contexte canadien. Par ailleurs, le Conseil des relations interculturelles note, dans son rapport de l'année dernière, que la discrimination sur le marché de l'emploi est toujours très présente envers différentes minorités ethniques. Il faut donc se rendre compte que l'on est dans un contexte où les écarts en termes de richesse et de pauvreté continuent à se creuser, où il y a certaines minorités qui sont davantage sujettes à la discrimination et qui vont ainsi se retrouver dans la pauvreté.

Une des conclusions des recherches antérieures, c'est qu'il faut comprendre ce que vivent différentes catégories de population : par exemple, des mères monoparentales vivent un ensemble de problèmes (violence d'anciens conjoints, discrimination particulière sur le marché du logement de la part de propriétaires qui ne veulent pas avoir des mères seules comme locataires, celles-ci devant

alors faire semblant d'avoir un conjoint, etc.), ces problèmes étant associés à des responsabilités familiales qui peuvent paraître très lourdes et parfois alourdies par des problèmes de santé qui découlent des conditions dans lesquelles ces femmes vivent. Donc, il y a une situation particulière de pauvreté pour les femmes monoparentales dont il faut tenir compte au niveau de l'intervention et des solutions à proposer.

Dans le cadre du projet dont je vais vous parler, nous avons tenté de dresser les différentes expériences des diverses catégories de population. On a en effet tendance à homogénéiser la population qui vit dans la pauvreté, de l'aide sociale, à mettre tout le monde dans le même panier. On a aussi tendance à ghettoïser les immigrants, à les homogénéiser. Dans les faits, les gens sont confrontés à toute une variété d'expériences et de problèmes. Nous voulions donc utiliser une approche compréhensive en mettant l'accent sur des acteurs qui ont des projets, des stratégies et qui se trouvent confrontés à des barrières tant du côté des résidants que des intervenants et des grands organismes (aide sociale, police, Office municipal d'habitation), soit tous les acteurs importants qui ont des objectifs, qui interviennent, qui essaient d'agir. On s'est demandé jusqu'à quel point ces actions sont convergentes, divergentes ou contradictoires. L'idée était de mettre les acteurs au centre de la recherche, de concevoir l'intervention et l'action par rapport aux communautés comme un univers d'actions et d'essayer d'y pénétrer par l'intermédiaire de la recherche.

Plusieurs personnes ont collaboré à la recherche, dont Pierre-Joseph Ulysse et Jean Fortier qui ont apporté une contribution importante à la rédaction du rapport final. Le projet a porté plus spécifiquement sur un grand ensemble de logements sociaux dans le centre-ville de Montréal (que nous appelons dans le rapport le Complexe les Riverains), mais des intervenants nous ont aussi parlé de la population de tout le territoire du centre-ville couvert par le CLSC des Faubourgs. Le CLSC est un partenaire important dans le cadre de ce projet avec l'Association des locataires et les administrateurs du Complexe les Riverains.

Il y a 1 700 personnes qui résident dans ce complexe, dont 68 % sont d'origine immigrée. On compte 750 ménages, dont la moitié environ sont des personnes seules et l'autre moitié, des ménages de deux personnes et plus, incluant beaucoup de familles. Il y a quelques années, ces habitations ont connu un changement, à savoir l'augmentation de la proportion de population immigrée, venant de 67 pays.

Au total, 116 personnes ont été rencontrées dans le cadre du projet, dont 81 entrevues en profondeur. Parmi les personnes rencontrées, on compte 42 résidants, 16 responsables d'organismes publics et communautaires intervenant au centre-ville, 15 intervenants individuels au CLSC des Faubourgs (médecins, travailleurs sociaux, auxiliaires familiaux, infirmières), huit organisateurs communautaires de ce CLSC et 35 autres personnes avec lesquelles on a discuté des premiers résultats dans le cadre d'une table ronde. L'optique des entrevues avec les responsables d'organismes, les intervenants et les organisateurs communautaires est de chercher à comprendre avec eux ce qu'ils essaient de réaliser, ce qu'ils essaient de faire.

Les conditions de logement

On a voulu que les résidants nous parlent de leurs conditions de logement, de leur expérience du logement. Les constats sont semblables à ceux des recherches antérieures : dans l'ensemble, à quelques exceptions près, les conditions de logement au Complexe les Riverains sont évaluées très positivement par les personnes interviewées comparativement à ce qu'elles ont vécu auparavant. Ce critère prédominant fait ressortir encore une fois les conditions très dures existant sur le marché privé du logement. Dans les entrevues, les gens parlent constamment de l'infestation, de l'humidité, des propriétaires qui ne font pas les réparations. Il s'agit d'une sorte d'abandon des responsabilités à l'échelle du marché privé du logement. On observe toujours les mêmes difficultés : le coût de location et l'impossibilité de l'assumer, le fait d'être

éventuellement obligé d'abandonner le marché de l'emploi pour recevoir de l'aide sociale et obtenir un HLM. Si elle se produit, l'arrivée en HLM est alors perçue comme une sorte de « délivrance », selon l'expression d'une répondante, un soulagement sur le plan financier d'abord. Dans les autres recherches, on a parlé de la même façon du dégageant de sommes d'argent grâce à l'obtention d'un HLM, sommes qui pouvaient être allouées à d'autres dépenses nécessaires.

La qualité de base du logement se trouve aussi améliorée, sur le plan du chauffage par exemple, alors qu'auparavant le logement était souvent difficile à chauffer. Les personnes rencontrées évaluent aussi très positivement l'exécution des réparations et leur rapport avec les administrateurs, la courtoisie manifestée à leur égard. On soulève un certain nombre de problèmes plutôt mineurs : la qualité discutable des fenêtres (bien qu'elles aient été changées récemment) et des matériaux (les murs parfois un peu minces, permettant d'entendre les gens à côté) ainsi que le manque d'espace (pièces plus nombreuses, mais parfois considérées comme trop petites). Ceci étant dit, le bilan est très positif par rapport à ce que ces gens ont vécu ailleurs.

Les quelques habitants qui expriment des visions négatives sont des résidents qui viennent de quartiers plus « intéressants », qui se retrouvent là parce qu'ils ont vécu une séparation, par exemple, et qu'ils ont dû quitter une maison unifamiliale, qui ont ainsi connu une sorte de chute sociale radicale et l'ont vécue difficilement. Il s'agit donc de jugements comparatifs. Ce qu'il faut retenir surtout, c'est la comparaison avec la situation de gens se trouvant au bas de l'échelle sur le marché privé du logement et l'importance du logement social sur le plan financier pour les soulager. Ce regard positif que les résidents jettent sur le Complexe les Riverains couvre aussi les terrains de jeux, les parcs, etc., des espaces auxquels ils n'avaient pas accès auparavant. De façon explicite, les gens font la comparaison avec leur logement antérieur situé, pour prendre un exemple, dans l'est de la ville, au-dessus d'une brasserie et qu'ils occupaient avec leurs trois enfants dans des conditions très difficiles. Les exemples sont multiples.

Les rapports entre les immigrants et les non-immigrants

Le second point concerne les rapports entre les immigrants et les non-immigrants à l'intérieur du Complexe les Riverains, puisqu'il y a un fort pourcentage d'immigrants dans cet ensemble. Quand on traite des rapports interethniques, les chercheurs, mais aussi certains intervenants (comme en font foi les transcriptions d'entrevues), ont souvent comme prémisse qu'il doit y avoir des conflits interethniques. Lors d'une table ronde notamment, les personnes présentes semblaient surprises qu'il n'y ait pas de conflits en cherchant à s'assurer de la situation : « Mais vous êtes sûrs qu'il n'y a pas de conflits... ». Il y avait donc une sorte de regard de l'extérieur qui présumait qu'il y avait des conflits interethniques. Pourtant, les jeunes nous ont dit qu'il n'y avait jamais eu de conflits interethniques chez les jeunes au Complexe les Riverains; on souligne une certaine absence de contacts chez les autres résidents, on ne voit pas de conflits, mais il y a une certaine distance, un certain manque d'interactions entre les différentes collectivités. Mais ce ne sont pas des rapports conflictuels, des rapports nécessairement problématiques, plutôt un problème de contacts avec les gens.

On a également abordé la question de l'isolement des gens. Les résultats sont aussi intéressants, parce qu'on a pu dégager différents profils qui peuvent comprendre différents choix qu'il faut respecter par rapport à la question de l'isolement :

- 1) Des résidents ont des réseaux d'amis à l'extérieur du centre-ville, dans d'autres quartiers. Leur réseau d'insertion se trouve donc à l'extérieur et ils n'ont pas nécessairement le goût ou le temps de s'impliquer à l'échelle du Complexe. Ils y occupent un logement, mais leurs liens sont ailleurs.
- 2) Les résidents qui travaillent ont aussi des lieux d'insertion à l'extérieur et peu d'intérêt ou de temps pour s'impliquer dans la communauté locale.
- 3) Une autre personne a choisi de venir au centre-ville parce que c'était plus anonyme. Elle ne voulait pas revivre l'intensité de la vie collective qu'elle

avait vécue auparavant dans d'autres quartiers. Parmi les quelques répondants d'origine chinoise, l'une comparait favorablement le Complexe avec le quartier chinois où elle restait avant et où, selon elle, il n'y avait pas de respect de la vie privée, tandis qu'il y avait plus de possibilités de connaître ce respect au Complexe.

- 4) D'autres s'engagent beaucoup dans la vie communautaire locale et apprécient ce mode de vie.
- 5) Il y a un réel isolement chez certains résidants qui ont peu de réseaux. Entre autres, deux ou trois répondantes d'origine immigrée font face à de vrais problèmes d'isolement : elles se retrouvent toutes seules avec leurs enfants et comptent très peu de parenté, d'amis au Québec. Il faut aussi penser à certaines personnes âgées, qui semblent être assez isolées, mais qui ont fait d'autres choix, qui se sont impliquées ailleurs.

Il y a donc des profils différents qu'il faut comprendre.

Les trajectoires de vie des gens

Comme je l'ai mentionné précédemment, la question du travail revient souvent au premier plan quand il s'agit de conditions précaires et difficiles. Il y a plusieurs femmes, par exemple, qui travaillaient dans des manufactures et qui sont devenues enceintes, ont été congédiées ou ont essayé sans succès de revenir après la naissance de leur enfant. On ne voulait pas les embaucher. Somme toute, les rapports avec le marché du travail et celui du logement sont déterminants dans les trajectoires de vie de ces gens.

Soulignons que les jeunes qu'on a rencontrés, qui sont tous d'origine immigrée, savent en fait éviter plusieurs pièges dans leur insertion au marché du travail. Tous ces jeunes avaient des objectifs, des idées de ce qu'ils voulaient faire comme métier et ils essayaient d'éviter les emplois *fast-food* au centre-ville qui ne mènent nulle part, les ghettos d'emplois dans lesquels leurs parents, qui

avaient travaillé surtout dans les manufactures, se sont retrouvés, ainsi que l'aide sociale et le trafic de drogues en tant qu'autres pièges. Au cours des entrevues, on avait vraiment le sentiment que les jeunes devraient se faufiler à travers différents pièges, qui ne menaient nulle part, pour essayer de se qualifier pour un métier qu'ils exerceraient éventuellement et qu'ils seraient confrontés à toutes sortes de barrières pour réaliser cet objectif-là et auraient besoin de tout le soutien d'une famille malheureusement pas en mesure de le leur apporter. On va revenir sur cette question en traitant des voies à suivre.

Conclusion

On retrouve chez certains non-résidents un regard généralement assez négatif sur le Complexe les Riverains qu'ils voient comme une « jungle », un « ghetto », et sur les gens qu'ils jugent « irresponsables ». Cette vision présente un premier paradoxe, puisque le Complexe comprend un large éventail de groupes ethniques. De plus, elle ne correspond pas à la réalité observée : les gens ont en fait toutes sortes de projets dans lesquels ils sont engagés (chorale, etc.), même lorsqu'ils connaissent des problèmes de santé. La population des résidents n'est pas homogène et ceux-ci ne sont pas sans but. Le problème réside en fait dans le regard qu'on pose sur eux. Or, il faut se libérer de ce regard dont on les rend prisonniers.

Le second paradoxe concerne l'ensemble des intervenants. Alors qu'on explique la pauvreté par des facteurs structureaux (Loi de l'aide sociale, etc.), on met plutôt l'accent dans l'intervention sur le plan personnel, à savoir que les gens doivent se responsabiliser, se prendre en charge, etc., sans tenir compte des barrières auxquels ils sont confrontés.

Il importe donc de se libérer de ce regard homogénéisant et négatif et d'agir sur ces barrières, mais pas uniquement pour faire bouger ces individus, car ils sont déjà capables de le faire.

Les pratiques municipales d'intégration sociale en HLM : l'expérience du projet « Bon voisinage » (Place Normandie)⁴

Sylvie Simon, directrice, et Lise Saint-Jean, travailleuse communautaire (Place Normandie), Office municipal d'habitation de Montréal-Nord

Selon le recensement de 1996, Montréal-Nord compte 80 000 habitants. Il faut noter la tendance à la diminution de cette population, de l'ordre de 17 %, au cours des 20 dernières années. Notons aussi deux particularités de cette municipalité, soit la multiethnicité et la pauvreté. En ce qui concerne la multiethnicité, 30 % des résidants sont d'origines diverses : on retrouve au premier plan des familles d'origine italienne (de l'ordre de 15 %) et d'origine haïtienne (de l'ordre de 10 %) ainsi que 5 % des résidants répartis principalement entre des familles d'origine arabe et latino-américaine. Pour ce qui est de la pauvreté, 36 % des familles de Montréal-Nord vivent sous le seuil de la pauvreté; en outre, plus de 5 300 chèques d'assurance-emploi sont émis mensuellement à l'échelle municipale, une tendance qui se maintient depuis plusieurs années.

L'Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal-Nord a vu le jour en décembre 1972 et voit à la gestion de 683 unités de logement (Tableau 1). Cet Office gère plusieurs projets, dont celui de Place Normandie (167 familles). Dans cet ensemble, 76 % des familles sont d'origines diverses (octobre 2000), la majorité étant d'origine haïtienne. Les deux autres projets sont destinés aux personnes retraitées (Manoir Gouin et Manoir Aimé-Léonard) et comptent 256 unités de logement : on y retrouve un faible pourcentage de personnes immigrantes, de l'ordre de 10 %, composées majoritairement de personnes d'origine haïtienne. Pour ce qui est du programme de supplément au loyer privé, l'Office gère

4 Texte original complété à partir de l'enregistrement de la communication, dont la transcription a été effectuée par Francine Bernèche.

260 unités de logement pour des familles ou des personnes seules, parmi lesquelles on retrouve 42 % de locataires immigrants.

Tableau 1 – Projets gérés par l’Office municipal d’habitation de Montréal-Nord

Nom du projet	Catégorie de logement	Nombre de logements	Nombre de bâtiments	Année de construction	Pourcentage selon l’origine ethnique au 15 octobre 2000
Place Normandie	Familles	167	5	1972	Haïtiens 66 % Québécois 24 % Arabes 7 % Latino-américains 3 %
Manoir Gouin	Personnes âgées (60 ans et plus)	130	1	1976	Haïtiens 8 % Québécois 89 % Latino-américains 2 % Autres 1 %
Manoir Aimé-Léonard	Personnes âgées (60 ans et plus)	126	1	1979	Haïtiens 6 % Québécois 90 % Latino-américains 2 % Autres 2 %
Supplément au loyer privé	Familles et personnes seules	260	--	--	Haïtiens 34 % Québécois 58 % Arabes 6 % Latino-américains 1 % Autres 1 %

Place Normandie

Aménagé sur la rue Chartrand, le projet d’habitation comporte un ensemble immobilier de cinq bâtiments de trois étages regroupant 167 familles de diverses origines ethniques et près de 449 occupants, dont 260 enfants. 80% des familles sont monoparentales et parmi celles-ci, 94% ont une femme comme cheffe de ménage.

Le faible niveau de scolarité ou le manque d’expérience sur le marché canadien du travail rend difficile la condition économique de ces familles dont les revenus proviennent le plus souvent de prestations gouvernementales (90%).

L'ensemble architectural est très concentré et comprend peu d'espaces libres. Ces caractéristiques entraînent certaines difficultés sur le plan de la cohabitation.

Justification d'une intervention

L'arrivée massive des immigrants dans les HLM de Place Normandie depuis le début des années 1990 a accentué le phénomène d'appauvrissement et modifié le profil démographique. Dès 1995, on comptait 60% de familles d'origine autre que canadienne de naissance et, au 31 décembre 1997, ce pourcentage avait grimpé à 80%. La pauvreté, la surcharge familiale, l'isolement et les différences culturelles ont entraîné une dégradation du cadre physique et du tissu social.

Les gestionnaires de l'Office étaient confrontés à de nombreux problèmes psychosociaux tels que l'incivisme, le bruit, les mauvaises communications entre voisins, l'isolement, la drogue, la violence, la prostitution, etc. Quant aux problèmes d'ordre physique, l'insalubrité, le vandalisme, les mauvaises odeurs, l'humidité, les usages abusifs des lieux loués et le non-respect des règlements étaient indiqués comme déficients. D'ailleurs, une étude réalisée en 1995 pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) par Mesdames Francine Dansereau et Anne-Marie Séguin de l'INRS-Urbanisation sur *La cohabitation interethnique dans l'habitat social au Québec* avait identifié cette situation.

La réputation de Place Normandie était médiocre, une famille sur deux refusait une offre de logement malgré une pénalité d'un an avant d'être réinscrite sur les listes d'admissibilité. Le taux de roulement des locataires était de l'ordre de 25% en 1997 et le taux de vacance, de 15% par année, ce qui peut entraîner des coûts importants, si l'on considère que la remise en état d'un logement coûte en moyenne 2 000 \$.

Ces constats ont amené les gestionnaires de l'Office à aller chercher de l'aide et à voir ce qui se passait dans le milieu. Plusieurs partenaires ont été réunis : le CLSC et la Ville de Montréal-Nord, le Service de police, divers organismes du

milieu pour savoir s'ils faisaient face à la même problématique et pour voir comment pouvait se faire la collaboration pour trouver des solutions. Plusieurs rencontres ont été menées au cours d'une période de deux ans. Tous les participants étaient unanimes : il fallait qu'il y ait de l'action, du concret, mais personne n'avait les ressources financières pour mener un projet.

L'idée d'un projet pilote, établi sur une base annuelle, a été présentée à des bailleurs de fonds qui l'ont heureusement acceptée. Entre-temps, elle a aussi été vendue aux locataires parmi lesquels on a tenté d'identifier quelques leaders. Une quinzaine de locataires ont été réunis pour tenter de remettre sur pied l'association de locataires inexistante depuis dix ans déjà. On a ainsi réussi à former un comité provisoire de résidents. De plus, comme on ne disposait d'aucun lieu de réunion, on a aménagé, avec des moyens modestes, un local communautaire dans un sous-sol. On en est aussi venu à former un comité d'orientation avec la collaboration de la Société d'habitation du Québec (SHQ) : plusieurs personnes y siègent, dont des représentants de la SHQ, du CLSC et de la Ville de Montréal-Nord (qui nous ont appuyés depuis le début), de l'association de locataires et du conseil d'administration de l'OMH. Le projet pilote a été mis en place, en janvier 1998, par l'embauche d'une travailleuse communautaire. Sous la responsabilité du comité d'orientation, cette travailleuse s'est vu confier un mandat dont les objectifs et les actions pour une période de trois ans apparaissent au tableau 2.

Objectifs et actions du projet pilote

Les huit objectifs présentés dans le tableau 2 figuraient déjà dans le mandat que le comité d'orientation avait établi pour le projet au moment de l'embauche de la travailleuse communautaire il y a trois ans. Dans le premier objectif (*Améliorer la qualité de vie des familles*), on précise bien qu'il s'agit de mobiliser les locataires et d'engager les leaders naturels dans l'action. Le second objectif vise à *améliorer la communication et les relations entre voisins* sous diverses formes.

Le troisième objectif (*Briser l'isolement social des femmes et des familles*) tient compte du fait que la majorité des familles sont monoparentales et tenues par des femmes seules. En quatrième lieu, on vise à *développer l'éducation populaire* sous différentes formes parmi les locataires. On vise aussi, comme cinquième objectif, à amener un plus grand *respect des règlements, des biens et des immeubles*. En ce qui concerne le sixième objectif, qui est d'*aménager des espaces de jeux pour les enfants*, on a entrepris l'aménagement de cours dans l'espace occupé autrefois par les entrées du garage souterrain. Les septième et huitième objectifs consistent à *améliorer la sécurité* et le sentiment de sécurité des résidents et à *développer un sentiment d'appartenance*.

De toute évidence, certains de ces objectifs se recoupent. De plus, la grande majorité des activités touchent en fait à l'un ou l'autre aspect de ces objectifs. Par exemple, un café-rencontre contribue à briser l'isolement, mais également à donner de l'information aux personnes (éducation populaire). Par ailleurs, les participantes à l'atelier sur la gestion d'un budget en ont tiré des connaissances qu'elles n'avaient pas auparavant, mais elles ont aussi été amenées à sortir de chez elles et à parler à d'autres personnes. De la même façon, l'atelier de danse (organisé avec l'aide d'une locataire connaissant le domaine) a permis que des jeunes filles (7-15 ans) prennent confiance en elles au point d'avoir envie de faire un spectacle, ce qui constitue un élément de motivation important (effets sur la créativité et sur l'estime de soi); ces jeunes ont même réussi à dépasser leur gêne en osant danser devant des gens qu'elles connaissaient bien. Chacune des activités rejoint donc plusieurs objectifs à la fois.

Pour en venir à organiser ces activités, la travailleuse communautaire devait établir un plan d'action, comme le spécifiait son mandat initial. Elle disposait alors de statistiques sur la composition démographique et ethnoculturelle des locataires, mais sans savoir ce que ces locataires pensaient de leur milieu de vie, ni qui ils étaient. De leur côté, les locataires eux-mêmes ignoraient que l'Office mettait sur pied un projet et ils étaient à peine au courant de la « renaissance » de l'association de locataires. La travailleuse communautaire a

donc proposé de commencer par mener un sondage auprès des locataires de l'ensemble de HLM. Au cours d'une période de deux mois, elle a ainsi pu rencontrer environ 60 % des résidants. Le questionnaire de quelques pages portait sur ce qu'ils pensaient de leur milieu de vie, ce qui n'allait pas, ce qui était plus difficile, ce qui avait déjà été amélioré, mais aussi sur ce qui devrait l'être et sur ce qu'ils étaient prêts à faire pour que cela change. Il s'agissait de connaître leurs besoins et leurs attentes par rapport au projet qui était en train de se mettre en place.

L'analyse de ce sondage, effectué au cours des mois suivants, a fait ressortir deux consensus importants pour l'intégration des immigrants : 1) de façon majoritaire, les femmes cheffes de famille monoparentale veulent faire d'abord des activités pour occuper intelligemment leurs enfants qui seraient alors moins portés à se laisser entraîner à faire des mauvais coups; 2) les gens, qui se reconnaissent comme étant de différentes cultures, veulent que les activités s'adressent à tout le monde, sans mettre l'accent sur une culture en particulier, et qu'elles se fassent en français, ce qui n'empêche pas de tenir compte des particularités des différents groupes.

À la suite de ce sondage, la travailleuse communautaire a présenté un plan d'action « flexible » au comité d'orientation et à l'association de locataires, c'est-à-dire un plan modifiable saison par saison en tenant compte des activités dans lesquelles les gens étaient davantage prêts à s'engager, en établissant des objectifs spécifiques pour chaque activité et en évaluant ces activités, à la fin de chaque saison, à partir d'indicateurs déjà établis. Cette façon de fonctionner est en vigueur depuis trois ans. La première assemblée générale de fondation de l'association de locataires a eu lieu au cours de cette période. À l'automne 1998, on a aussi tenté de mettre sur pied un comité des jeunes qui a échoué la première année, mais qui a réussi l'année suivante et se poursuit de façon satisfaisante.

Différentes activités ont été menées pour réunir les gens et favoriser le « bon voisinage », qui est d'ailleurs le nom que l'association de locataires a retenu dès le début pour le projet. Dès la deuxième année du projet, une évaluation a été faite de la première année d'activités. Selon le mandat initial de la SHQ, un document devait être produit afin de partager cette expérience; ce bilan-synthèse est le résultat d'un travail collectif des membres du comité d'orientation. Une quatrième année d'activités devrait être entreprise, mais le renouvellement du financement n'est généralement confirmé que dans les derniers mois de l'année.

De saison en saison, le projet a connu des progrès et des reculs. Ce projet demeure fragile, mais il y a eu des gains importants. L'Association des locataires a fait sa part, avec l'aide du CLSC, pour obtenir un financement complémentaire en vue de mener surtout des activités d'éducation populaire. Durant l'été de la seconde année, les liens de confiance se sont consolidés, les gens se sont mieux connus et des leaders « naturels » ont pu être identifiés, ce qui a permis, entre autres, de mieux structurer des activités mises spontanément sur pied par les locataires (ex. : volley-ball organisé dans la cour par une mère de famille pour ses enfants et leurs amis).

Depuis le milieu de la deuxième année, la travailleuse communautaire vise à réduire progressivement sa présence, afin que les gens prennent eux-mêmes de plus en plus de place. Elle essaie notamment de laisser plus de place aux jeunes : depuis deux étés déjà, des jeunes filles de 10-12 ans s'occupent d'organiser des jeux pour les tout-petits, sous la supervision d'une étudiante plus âgée; par ailleurs, un jeune de 18 ans, aujourd'hui président du comité des jeunes, a entrepris de donner des cours de *breakdance* aux plus jeunes. Le deuxième comité des jeunes – qui tient sa deuxième assemblée générale - a d'ailleurs bénéficié d'une formation de 16 heures, donnée par un animateur expérimenté et confirmée par un certificat.

Toutes ces réussites ont aussi leurs « effets pervers » qui forcent à renouveler régulièrement le noyau de personnes s'occupant des activités, des femmes principalement. Il arrive en effet que l'engagement dans l'organisation des activités ou la responsabilité d'autres tâches (animation du conseil d'administration, comptabilité, etc.) amènent des femmes à prendre conscience de leurs propres capacités et à sortir de chez elles, à se procurer les reconnaissances nécessaires pour aller sur le marché du travail ou à retourner à l'école. Les personnes en cheminement ont donc moins de temps à consacrer à l'association de locataires. Elles ne peuvent plus s'engager autant qu'avant, ce qui demande de recommencer avec d'autres gens, dont il faut avant tout reconnaître les compétences, afin qu'ils prennent conscience de leur propre valeur.

Somme toute, le rôle de la travailleuse communautaire consiste principalement à susciter la participation des gens, d'abord en organisant des activités, puis en allant chercher des ressources du milieu (organismes communautaires et institutionnels) et, de plus en plus, en recrutant des adultes et des jeunes parmi les résidents, afin qu'ils puissent organiser eux-mêmes ces activités - ce qui demande souvent beaucoup de monde - et utiliser les ressources du milieu. Il faut mobiliser les gens en les convainquant que, s'ils font quelque chose, c'est avant tout pour leur milieu et en leur faisant comprendre que ce qu'ils font leur rapporte à eux-mêmes et apporte aussi à leur milieu. Des gens qui ne se parlaient pas auparavant, ne se mêlaient pas des affaires des autres et ne voulaient qu'on se mêle des leurs, sont maintenant connus de tout le monde et échangent avec les autres. La travailleuse communautaire apporte finalement un soutien moral et de l'encouragement : ce qu'elle fait est souvent à recommencer, car il y aura toujours des hauts et des bas dans ce type d'intervention.

La problématique de cet ensemble de HLM n'est pas tant liée à l'interethnicité qu'à la pauvreté et à l'isolement. Plusieurs facteurs favorisent l'exclusion : la peur d'être dénoncé à l'Office si on est perçu par les autres comme étant dans « l'illégalité », les réticences héritées d'un passé marqué par la dictature dans le

pays d'origine, l'influence de certains groupes religieux qui conseillent de ne fréquenter que les membres de son propre groupe. La vigilance de la travailleuse communautaire ne doit pas s'éteindre dans le feu de l'action et doit être maintenue en fonction des objectifs de l'intervention. La travailleuse n'est pas là pour faire les choses à la place des gens, ce qui serait la solution la plus facile, mais plutôt pour suivre leur rythme, même s'il peut paraître plutôt lent, compte tenu des contraintes de ces bénévoles (par exemple, la responsabilité de jeunes enfants pour les nombreuses mères seules qui doivent le plus souvent avoir recours à l'aide sociale et subissent toutes sortes de pressions). Il est donc difficile de motiver les adultes, car l'engagement dans l'association de locataires signifie souvent l'ajout de nouvelles responsabilités pour des personnes qui en ont déjà beaucoup. Il est sans doute plus facile d'arriver à motiver des jeunes pour qu'ils contribuent à des activités comme l'aide aux devoirs et permettent d'établir des liens avec les adultes. Ces jeunes représentent finalement de réelles possibilités de changement.

Conclusion

Le projet pilote « Bon voisinage » n'a certes pas tout réglé. Au contraire, on peut voir cette intervention comme un « éternel recommencement », car il y a des gens qui quittent, d'autres qui reviennent. Mais les résultats sont très encourageants.

En plus des retombées sociales positives, l'Office a pu démontrer, dès la deuxième année, des impacts financiers importants de ce projet pilote. Le taux de roulement des locataires a diminué, passant de 25% en 1997 à 7% en 1999, pour ainsi augmenter les revenus annuels de l'OMH de 24 000 \$ et diminuer les coûts de remise en état des logements de 56 000 \$. Cela représente un réinvestissement de l'ordre de 80 000 \$, alors que le projet lui-même en a coûté 50 000 \$.

Il est aussi intéressant de constater que ce type de projet est transférable dans le réseau des offices municipaux d'habitation, mais aussi plus largement dans le milieu. Il existe d'excellents projets dans d'autres quartiers montréalais. Il faut s'inspirer de ce qui fonctionne et ne pas chercher à « réinventer la roue ». Ce type de projet montre que le communautaire a fait sa place. D'ailleurs, le CLSC de Montréal-Nord s'est inspiré de l'expérience de Place Normandie, à laquelle il a participé, pour orienter son action vers l'approche milieu, avec la création d'une équipe multidisciplinaire dans l'est de son territoire.

Le succès du projet est aussi celui de nombreux partenaires. Il importe de préciser que ce projet d'intervention communautaire est une réalisation conjointe de la Ville de Montréal-Nord, du CLSC de Montréal-Nord, de l'école Adélar-Desrosiers, de l'Association des locataires (dont l'implication et la volonté de changement ont rendu le projet possible), de la Société d'habitation du Québec (qui a fourni beaucoup de support) et de l'Office municipal d'habitation de Montréal-Nord. À l'implication de ces organismes, il faut ajouter l'aide ponctuelle de plusieurs partenaires du milieu communautaire sans lesquels le projet n'aurait pas eu d'aussi bons résultats.

En terminant, nous émettons deux souhaits : 1) qu'on puisse avoir, sur une base annuelle et récurrente, les ressources nécessaires pour continuer cette intervention communautaire dont l'importance doit être reconnue; 2) qu'on ne perde pas de vue, avec la venue de la réorganisation municipale, ce qui a été fait dans le cadre de ce projet pilote, qui a bénéficié d'un partenariat et d'une concertation de qualité, et qu'on garde toujours une place au communautaire.

PROJET PILOTE D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE « BON VOISINAGE » DE PLACE NORMANDIE

OBJECTIFS	ACTIVITÉS RÉALISÉES	RESSOURCES UTILISÉES	RÉSULTATS OBTENUS
1) AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les locataires ▪ Engager les leaders naturels dans les activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sondage auprès des locataires en début ▪ Formation du C.A. de l'Association de locataires : organisation communautaire, animation, organisation du travail, « empowerment », travail en équipe, rôles/tâches d'un C.A./d'une association, demandes de subventions ▪ Appui technique/soutien logistique au C.A. et au comité des jeunes; formation du CJ (travail en équipe) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OMH (personnel, matériel, locaux) ▪ Travailleuse communautaire et budget du projet Bon voisinage (BV)* ▪ Bénévoles du CA, de l'association, du C.J. et autres résidents(es) ▪ Centres de formation spécialisés : Centre St-Pierre, Le Lien, FLHLMQ ▪ Organisateur communautaire du CLSC et agente de liaison de la Ville; locaux aménagés (OMH + Assoc. de locataires) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une association renouvelée après des années de silence et des bénévoles (re)connus(es) dans leur voisinage ▪ Des jeunes montrant du leadership ▪ Formation des leaders ▪ Mobilisation fragile, en constante évolution
2) AMÉLIORER LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS ENTRE VOISINS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les ressources de milieu ▪ Créer des lieux de rencontre pour parents, adolescents(es) et enfants ▪ Élaborer un programme d'activités de stimulation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Rallye Montréal-Nord » : découverte des ressources locales ▪ Projection/débat film sur les rapports parents/ados des familles immigrantes ▪ Café-rencontres sur l'encadrement des enfants dans la famille ▪ Série de 7 ateliers/débats pour jeunes sur démocratie, droits/devoirs, racisme/sexisme, solidarité ▪ Série de 10 café-rencontres pour parents sur communication, éducation sexuelle, Loi de protection de la jeunesse, implication des jeunes à Place Normandie ▪ Café-rencontres sur la gestion de la colère et des conflits ▪ Cours de langue créole/initiation à la culture haïtienne ▪ Volleyball, basketball, soccer, patinoire ▪ Danse/breakdance, tambour, théâtre, chorale, ciné-familles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CLSC, Halte-Femme, Centre interculturel Claire, Mariebourg, Rire Jeunesse, L'Escale 13-17, Service d'accueil aux immigrants /CAB, projet Ville en santé, etc. Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Centre Na Rive, consultants privés ▪ Locataires bénévoles pour l'animation des activités sportives et artistiques ▪ Collègues et budgets des projets Aide aux devoirs, école milieu, Ça mijote ▪ Travailleuse et budget BV ▪ Locaux aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne participation des enfants aux différentes activités ▪ Participation ponctuelle des adultes ▪ Les locataires se parlent plus, se chicanent moins ▪ Baisse des plaintes = plus de tolérance et moins d'incivilités ▪ Diminution de la violence
3) BRISER L'ISOLEMENT SOCIAL DES FEMMES ET DES FAMILLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amorcer une dynamique de relations entre les femmes (surtout monoparentales) ▪ Considérer la création d'éventuels projets répondant à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séries de café-rencontres pour femmes sur différents sujets (croissance personnelle, information sur les ressources locales, etc.) ▪ Quiz sur la connaissance du milieu (jeunes adultes) ▪ Journée internationale des femmes/marche mondiale des femmes ▪ Rencontres de sensibilisation sur la violence ▪ Écoute et références individuelles ▪ Visites occasionnelles du réchaud-bus Sorties familiales : Juste pour rire, Musée McCord, Fort Chambly, Fort Lennox 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Différents organismes, communautaires et institutionnels (CLSC, Ville, PDQ, etc.) ▪ Travailleuse et budget BV ▪ Locataires bénévoles ▪ Locaux aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des cas d'isolement ▪ Suggestions des adultes ▪ Initiatives des jeunes ▪ Bonne communication entre jeunes et adultes ▪ Diminution des demandes de transfert au programme de supplément de loyer ▪ Encore faible degré de conscientisation de certains besoins objectifs mais non subjectivement ressentis

OBJECTIFS	ACTIVITÉS RÉALISÉES	RESSOURCES UTILISÉES	RÉSULTATS OBTENUS
4) DÉVELOPPER L'ÉDUCATION POPULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter le développement des compétences personnelles et parentales ▪ Offrir des outils pour accroître l'estime de soi, la prise de décision et la résolution de problèmes ▪ Faciliter la communication interpersonnelle ▪ Faciliter l'insertion socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours d'auto défense pour adolescentes ▪ Séances de formation sur le budget, l'alimentation, l'endettement ▪ Série de 6 rencontres de prévention de la toxicomanie pour les adolescents(es) ▪ Proposition de cours d'alpha (inventaire des besoins) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Différents organismes du milieu et de la région : Halte-femmes, ACEF de l'est, Commission scolaire, étudiants en toxicomanie, CLE, CLSC, etc. ▪ Travailleuse et budget BV ▪ Locaux aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement de l'estime de soi chez les résidents (es) participant et/ou s'impliquant dans les activités ▪ Renforcement des aptitudes personnelles face aux défis du quotidien ▪ Renforcement positif, accroissement des capacités d'affirmation, d'initiative et de décision particulièrement notable chez les jeunes participant à des spectacles
5) RESPECTER LES RÈGLEMENTS ET LES BIENS/IMMEUBLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer/vulgariser des outils de sensibilisation ▪ Faciliter la prise en charge ▪ Secouer l'apathie pour contrer la négligence et le vandalisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres de sensibilisation sur le bon voisinage, la tolérance et le respect des règlements ▪ Jeux extérieurs sur la propreté et la sécurité ▪ Conférences « Salubrité et voisinage » ▪ « Commandement/manifeste des bons voisins » lu et présenté dans un mini-sondage ▪ Concours « L'immeuble du mois » pour la propreté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OMH et Ville ▪ Travailleuse et budget BV. ▪ Locaux aménagés ▪ Espaces communs des immeubles (cages d'escalier) et cours extérieures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des plaintes contre le bruit, des vols, des conflits entre résidents(es) ▪ Diminution des occupations illégales ▪ Meilleure communication entre les locataires et l'OMH ▪ La prise en charge de la propreté des sites s'amorce lentement
6) AMÉNAGER DES ESPACES DE JEUX POUR ENFANTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier les besoins ▪ Réaménager les cours 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation d'une patinoire, de poteaux pour basketball et volleyball, d'un carré de sable et de balançoires pour bébés, tracés de marelles ▪ Programmes estivaux de stimulation préscolaire « mini-jeux » ▪ Rencontre de locataires sur le réaménagement des cours, avec étudiants ▪ U & M et architectes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OMH et Ville (personnel et matériel) ▪ Parents et enfants résidents bénévoles ▪ Travailleuse et budget BV. ▪ Locaux aménagés ▪ Cours extérieures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation de patinoire, poteaux de basketball et volleyball, carré de sable, balançoire (0-3) ▪ Démolition des garages et réaménagement extérieur – automne 2000
7) AMÉLIORER LA SÉCURITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître le sentiment de sécurité des familles et du voisinage ▪ Mettre en place des mesures de renforcement de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence ponctuelle de travailleurs (es) de rue pour les jeunes ▪ Rencontre « Jouez prudemment » et « Marche exploratoire sur la prudence » pour enfants ▪ Présence terrain de la travailleuse communautaire (intensifiée en été); intervention, écoute et références, présentation des activités aux nouveaux locataires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BCJ et R.I.R.E. Jeunesse ▪ Les Amputés de guerre ▪ Travailleuse BV ▪ Ville, CLSC, OMH ▪ Personnel OMH ▪ PDO40 et pompiers ▪ Locaux aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'image de PN dans le quartier et la ville ▪ Diminution des refus de logement ▪ Sollicitation des talents des jeunes de PN pour des spectacles par des organismes communautaires du milieu ▪ Diminution des vols/du vandalisme
8) DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabiliser les résidents(es) ▪ Promouvoir l'harmonie entre voisins (es) ▪ Préserver la qualité des bâtiments ▪ Embellir les espaces communs ▪ Développer l'appartenance et la fierté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soirées de danse des jeunes (ados et pré-ados) ▪ St-Valentin et Halloween des jeunes ▪ Épluchettes de blé d'Inde ▪ Fête de fin d'année (Noël) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidents(es) bénévoles adultes et jeunes ▪ Travailleuse et budget BV ▪ OMH, CLSC, Ville ▪ Locaux et cours ▪ Gymnase de l'école (budget Ville) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres du C.A. de l'association ont développé un sentiment d'appartenance ▪ Moins de gêne, plus de fierté (estime de soi et du milieu) ▪ Fort sentiment d'appartenance des enfants

NOTE : Il va de soi que la majorité des activités permettent de rejoindre plus d'un objectif à la fois; *BV : « projet Bon voisinage », nom abrégé du projet pilote, choisi par le C.A. de l'Association de locataires.

Période de questions et discussion ⁵

Animation :

Francine Dansereau, professeure, Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)

Les premières questions, posées par Marie-Claire Dumas (Bureau des relations interculturelles, Ville de Montréal), concernent le HLM Place Normandie. Estimant remarquables les résultats positifs dégagés par un certain nombre d'indicateurs, elle demande d'abord si la question de la violence (décès, prostitution, etc.), présentée comme étant grave au début de l'exposé sur le projet « Bon Voisinage », avait été prise en compte dans les impacts du projet. Bien qu'elle n'ait pas de données statistiques à fournir sur le taux de criminalité, Sylvie Simon indique que ce taux s'est considérablement amélioré à la suite de l'éviction, avec la collaboration du Service de police, de plusieurs familles indésirables résidant dans le HLM Place Normandie. Les policiers qui, paraît-il, appréhendaient de se présenter sur place avant la mise en vigueur du projet, viennent aujourd'hui y faire des activités avec les jeunes. On enregistre maintenant très peu d'appels d'urgence. Les appels les plus courants concernent surtout le bruit et non pas la violence, comme cela se produisait à l'époque. Le taux de criminalité a aussi diminué à cause des changements touchant le milieu. Selon Sylvie Simon, les résultats obtenus grâce à cette orientation vers le milieu ont sans doute incité le CLSC à adopter une « approche quartier ». Une équipe multidisciplinaire a ainsi été déléguée pour aller dans le milieu au lieu d'attendre que les clients viennent à l'établissement, ce qu'ils faisaient peu de toute façon.

Marie-Claire Dumas rappelle que des expériences similaires ont été menées à Montréal et qu'au cours des deux dernières années, les projets qu'elle a suivis visaient, entre autres, à amener les gens résidant dans les îlots et les ensembles

⁵ Transcription et synthèse réalisées par Francine Bernèche.

de HLM à s'intégrer dans leur quartier et les voisins de ces quartiers, à mieux connaître les résidents des HLM. Elle se demande donc si cette intégration à la vie du quartier, cette participation à la vie communautaire du quartier se développe, notamment pour ce qui est des organismes pouvant être mis à contribution. Selon Sylvie Simon, on n'a pas encore réglé le problème du manque de participation des gens à la vie communautaire (arénas, centres de la petite enfance, etc.) et il reste difficile de savoir comment accroître cette participation. Elle souhaite d'ailleurs que les chercheurs puissent apporter des idées à ce sujet : faire participer les gens à la vie locale demeure le plus gros problème de l'Office municipal d'habitation (OMH), un objectif non encore atteint.

D'après Lise Saint-Jean, les jeunes disent se désintéresser de toute question de participation, mais utilisent beaucoup le service de bibliothèque et un peu moins les parcs. Des mères contribuent par ailleurs à retenir leurs enfants dans l'environnement du HLM en leur disant de rester dans la cour et de ne pas traverser le boulevard (six voies) pour aller au parc. En fait, les parents ne laissent pas facilement sortir leurs jeunes, même s'ils ont 10 ou 12 ans. Il arrive même, comme le rapporte Lise Saint-Jean, que des enfants jouent dans le stationnement, plutôt que dans la grande cour située à l'arrière, à la demande de leur mère qui peut ainsi les surveiller de son balcon. D'autre part, le café-rencontres (activité d'été) rassemble surtout des femmes seules dont les enfants sont déjà grands. Il reste cependant difficile, selon Lise Saint-Jean, de les inciter à aller au Centre des femmes, situé dans la rue d'à côté, qu'elles trouvent trop loin. Ces femmes hésitent en fait à sortir, même s'il n'y a qu'un autobus à prendre. De plus, la fréquentation de l'église passe souvent avant tout autre type d'activité. Les résidents du HLM savent que les services du CLSC et de la Ville existent et disent qu'ils s'en serviront quand ils en auront besoin. Lise Saint-Jean en conclut qu'il y a sans doute encore du chemin à faire dans ce domaine.

S'adressant à Christopher McAll, Marie-Claire Dumas dit s'être interrogée, en écoutant sa communication, sur la manière d'interpréter l'absence de tensions interethniques dans l'ensemble de HLM, à savoir s'il n'y avait pas là une

cohabitation un peu indifférente, un phénomène semblable à celui observé par Annick Germain, du Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS), dans les parcs multiethniques de Montréal où les gens ne se parlent pas, mais ont chacun leur petit « bout de parc ». Les gens se trouvent simplement les uns à côté des autres : il n'y a pas de conflit, mais il n'y a pas non plus de constitution d'une communauté dans le quartier. Peut-on vraiment parler d'intégration dans ces cas-là?, demande Marie-Claire Dumas.

Selon Christopher McAll, il ne s'agit pas seulement d'indifférence de la part des gens. Les rapports dépendent en fait des personnes fréquentées : famille, amis, étrangers. Ce qu'on observe, selon lui, c'est plutôt le mode de vivre en ville, qui ne diffère guère d'une personne à l'autre. En effet, les citadins n'ont pas forcément tendance à être très intégrés dans leur environnement immédiat et préfèrent souvent garder une certaine distance polie. On retrouve cette attitude chez plusieurs résidents qui tentent de maintenir une certaine distance, de ne pas être trop impliqués. « Rester dans leur coin » peut aussi convenir aux personnes ayant déjà des invitations ailleurs. Christopher McAll estime qu'il ne faut pas aller trop loin et pousser tout le monde à se rassembler, à organiser les choses collectivement. Le bilan du travail accompli au Complexe les Riverains est excellent, mais il reste que certaines interventions ont pu être trop pressantes. Il conclut que les gens demeurant dans les ensembles résidentiels vivent finalement comme tout le monde en ville.

Christopher McAll revient ensuite sur la question du regard porté sur les relations interethniques. Selon lui, quand des inégalités sociales se mettent en place en se servant de l'ethnicité, la discrimination s'exerce sur cette base et des problèmes surgissent. Quand il n'y a pas de rapports inégalitaires, on observe plutôt une diversité, une cohabitation sans conflit grave. Pour Christopher McAll, ce n'est pas seulement le regard sur l'ethnicité qui est en cause, mais aussi celui que l'on porte sur les gens dont les compétences doivent être reconnues. Il importe de les voir comme des gens qui peuvent avoir des projets, à l'encontre de notre tendance à les considérer comme des gens ayant fait la démonstration

de leur propre incompetence. En fait, ce sont plutôt les barrières économiques et sociales qu'il faut prendre en compte.

François Thivierge (Centre Dollard-Cormier), intervenant communautaire auprès des jeunes de 13 à 25 ans dans un ensemble de HLM, se demande si l'architecture des bâtiments et l'aménagement des HLM en général ne coupent pas ces ensembles du reste du quartier et dans quelle mesure cela pourrait favoriser une forme de repli sur soi ou de rejet de la part des résidents de ces quartiers. Selon Christopher McAll, il faut avoir la capacité de repenser notre façon de voir les choses. La population recevant de l'aide sociale et la plupart des minorités ethniques sont sujettes à de graves préjugés. Voit-on les gens ou les édifices? Si on utilisait les mêmes édifices et qu'on les transformait en logements étudiants, parlerait-on encore de ghettos? Autrement dit, il est possible, d'après lui, de dissocier le statut des personnes, les préjugés qu'on peut avoir à leur égard, et les lieux dans lesquels elles se trouvent. De l'extérieur, on voit les résidents de l'ensemble de HLM comme étant un peu coupés de la trame urbaine. Or, ceux-ci ont un sentiment d'appropriation relativement important : ils parlent des « étrangers » qui envahissent le terrain des HLM (jeunes qui campent dans les parcs, etc.). En fait, il s'agit d'un ensemble très diversifié, d'un espace à travers lequel on peut passer, constitué de parcs, de terrains publics. La fermeture de ce milieu n'est pas évidente : elle se retrouve plutôt dans notre regard : c'est nous qui fabriquons l'image de fermeture. Selon Christopher McAll, l'architecture n'y est pas pour rien, mais on peut s'interroger à savoir si on ne projette pas le « ghetto » à travers notre façon de voir. Cette question nous interpelle assez profondément. C'est toute la question de notre regard sur la population qui vit dans la pauvreté. Il faut s'interroger sur les frontières qu'on érige face à cette population, sur les distances qu'on construit.

Pour sa part, Sylvie Simon estime que la ghettoïsation n'est pas le seul problème en cause. On rencontre en effet les mêmes problèmes dans le privé, même si ce sont de petites familles et s'il y a peu de logements dans l'ensemble du programme de supplément au loyer privé. On y retrouve là aussi le regard outré

de propriétaires privés face à cette clientèle qu'ils ne traitent pas de la même façon : par exemple, faire une demande pour réparer un robinet peut être très ardu et la réparation elle-même peut prendre beaucoup de temps. Des concierges voient cette clientèle comme différente et ne lui donnent pas la même qualité de service. Donc, ce n'est pas seulement dans les HLM que les résidents ont des problèmes, mais dans le privé aussi; même si les gens ont des subventions gouvernementales.

En ce qui a trait à l'ensemble de HLM Place Normandie, Lise Saint-Jean considère que l'aménagement des lieux (cinq immeubles juxtaposés partageant la même cour) favorise un sentiment d'appropriation surtout chez les jeunes, mais aussi chez leurs parents. On peut d'ailleurs distinguer les résidents des immeubles donnant sur la cour et ceux d'un édifice ayant directement accès à la rue : les premiers ont davantage le sentiment d'être dans « leur cour », alors que les seconds, « ceux d'en avant », participent moins, sauf s'ils ont des enfants qui viennent jouer dans la cour, malgré l'interdiction de certaines mères.

Lise Saint-Jean constate qu'il existe une triple marginalisation due aux préjugés : 1) face aux gens recevant de l'aide sociale, qui sont à faible revenu; 2) face aux immigrants; 3) face aux minorités visibles. De la discrimination s'exerce effectivement envers les locataires d'origine haïtienne, qui forment la majorité des résidents, au point qu'on assimile à ce groupe les autres familles noires, venant de pays africains, par exemple, et qu'on leur fait subir le même sort. Lise Saint-Jean estime qu'il ne faudrait pas oublier, dans un contexte de promotion de l'intégration à la société québécoise, que les membres d'un groupe ethnique ne sont pas tous pareils, qu'ils ne sont pas toujours d'accord, mais qu'au quotidien, ils peuvent avoir tendance à se retrouver entre eux. Elle réaffirme finalement l'importance du regard que l'on porte sur les gens, même s'il ne faut pas oublier le rôle joué par le sentiment d'appartenance.

À la suite des commentaires précédents, Paul Sénécal (SHQ) constate que le problème de pauvreté et d'appauvrissement s'impose comme problème prioritaire auquel il faut trouver des solutions, puisque les conflits interethniques

ne semblent pas vraiment exister pour les résidants des ensembles de HLM. Il demande donc si l'on peut penser à des façons d'agir pour lutter contre les barrières auxquelles se trouvent confrontés ces résidants. En réponse à cette question, Christopher McAll donne comme exemple le projet *Emploi* - dont le responsable est Gérard Talbot, organisateur communautaire au CLSC des Faubourgs - qui vise à aborder le problème de l'emploi (et de la barrière que constitue la difficulté d'accès à l'emploi pour les jeunes, surtout au centre-ville) et à sensibiliser les employeurs du centre-ville, les grands employeurs notamment, à l'ouverture à l'égard des jeunes. Ce projet est très favorablement perçu par les résidants, parce qu'il vise à créer une alliance avec les gens vis-à-vis des barrières auxquelles ils sont confrontés. Au lieu de leur dire qu'ils sont incompetents, on leur dit qu'ils ne sont pas bêtes, qu'ils ont plein de potentiel et qu'on va agir ensemble pour affronter ces barrières.

Il reste que la question de l'emploi est énorme, mais qu'elle constitue une piste d'action très porteuse, selon Christopher McAll. Il existe aussi des écueils comme la fluctuation des emplois, ceux-ci disparaissant passé un certain temps, malgré les promesses d'embauche des employeurs. La question des problèmes structurels est immense. Or, comme le rappelle Christopher McAll, c'est nous qui construisons les structures (emploi, école, logement, etc.) : nous avons chaque jour des gestes, des comportements et des attitudes qui mettent en place ces structures. Différents types d'intervention (le rapport jeunes-écoles, par exemple) peuvent parfois alimenter les difficultés, renforcer les structures. Christopher McAll conclut que, dans les faits, il ne faut pas envisager les structures comme étant exagérément lourdes, mais penser plutôt qu'il est possible d'agir collectivement au quotidien en vue de les modifier.

Selon Jacques Riopel (Fédération des OSBL d'habitation de Montréal), il faut aller au-delà des « grandes valeurs », qui apportent peu dans le cadre de l'intégration sociale, et du contexte du logement, souvent privilégié en recherche. Il considère en effet qu'il faudra, à un moment donné, contrôler d'autres variables que le logement, travailler plus en profondeur sur les variables intéressantes et identifier les interventions vraiment « terrain », afin d'intégrer réellement les

gens, en cherchant à associer le logement à d'autres domaines pour y arriver. Il estime finalement que les bailleurs de fonds y trouveront de l'intérêt et verront davantage l'importance de financer autre chose que « les bâtiments, la structure et la brique ». Comme le souligne Francine Dansereau, cette grande question exigeait en fait tout un après-midi de discussion.

Dans la lignée des commentaires de Christopher McAll sur le « regard des autres », Monique Ouellette, travailleuse autonome en éducation des adultes à l'interculturel, fait part de son expérience dans le cadre d'une recherche sur l'éducation des adultes en cours d'alphabétisation, où professeurs et étudiants d'origines diverses étaient interviewés. Avertie par les professeurs de la tension extrême créée par le fait qu'il fallait consacrer plus de temps aux gens parlant moins bien le français qu'aux personnes d'origine québécoise francophone, elle a interviewé les étudiants pour vérifier cette allégation. Or, les étudiants québécois de « vieille souche » ont affirmé qu'ils reconnaissaient que ces gens-là avaient de la difficulté et qu'ils appréciaient de pouvoir contribuer à les aider : « On est tous dans le même bateau, on a tous de la difficulté, tant mieux si on peut s'entraider. ». Monique Ouellette conclut qu'il n'y avait pas la moindre tension et que celle-ci se trouvait plutôt dans le regard des professeurs, qui se sentaient peut-être coupables de donner trop de temps à certains. Elle se demande dans quelle mesure le fait que la travailleuse communautaire de Place Normandie connaissait la culture du milieu a pu jouer dans son intervention.

Lise Saint-Jean dit avoir eu l'impression que cela avait joué énormément lors de l'entrevue de sélection, notamment ses connaissances de la culture haïtienne dans le pays même et dans la diaspora. Le fait de parler le créole constitue de toute évidence un apport important dans son travail quotidien. Il arrive aussi qu'elle soit appelée par l'OMH pour aider telle locataire créolophone, remplir des papiers pour elle, vérifier que la personne a bien compris ou expliquer ce qu'elle veut dire si elle a de la difficulté à se faire comprendre. Elle joue alors le rôle d'interprète. Selon Lise Saint-Jean, la connaissance de la langue et de la culture d'un groupe ethnique joue donc beaucoup dans un sens, mais ce n'est pas l'essentiel et cela a moins d'importance dans d'autres cas, car il faudra toujours

tenter de rejoindre les familles isolées, qui peuvent appartenir à d'autres groupes ethniques. Dans cette optique, elle estime que c'est davantage l'ouverture à d'autres cultures qui compte plutôt que les connaissances ou les expériences antérieures, même si ses propres expériences à l'étranger lui permettent d'ouvrir des portes et facilitent les contacts. La connaissance de la culture d'un groupe aide aussi beaucoup en matière d'adaptation fonctionnelle concernant, par exemple, les notions de propreté, qui diffèrent selon les cultures. Enfin, selon les deux représentantes de l'OMH de Montréal-Nord, le lien de confiance établi avec les gens est primordial : il arrive même que des personnes confient à la travailleuse communautaire des choses qu'elles ne diraient pas à des gens de leur propre groupe.

SÉANCE 2 - L'INSERTION DES IMMIGRANTS DANS LE LOGEMENT SOCIAL À L'HEURE DES FUSIONS MUNICIPALES : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES POSSIBILITÉS ?

Animation :

Martin Wexler, chef de division, Service de l'habitation, Ville de Montréal

Urbanisation, immigration et logement social à Toronto : trouver la juste mesure entre les intérêts de la communauté et l'égalité d'accès au logement ⁶

Bill Bosworth, directeur, Service des politiques et de la planification, Toronto Housing Company

Résumé

À Toronto, les différentes vagues d'immigration ont soutenu la formation de communautés d'accueil composées d'immigrants aux origines semblables et prêts à s'entraider dans leur démarche d'établissement dans un nouveau pays et une nouvelle ville. Ces communautés ont créé des « villages dans la ville » et sont devenues avec le temps un point d'ancrage permettant aux deuxième et troisième générations de participer de plus en plus pleinement aux grands courants de la vie économique, sociale et politique de la ville. Ces communautés immigrantes sont demeurées des communautés d'intérêt longtemps après que leurs liens géographiques se soient dissous.

⁶ Traduction du texte original anglais effectuée par Francine Bernèche avec la collaboration de Julie Gagnon, doctorante au Centre Urbanisation, Culture et Société, Institut national de la recherche scientifique. Le texte original en anglais est disponible sur le site Internet d'Immigration et métropoles.

Le processus d'urbanisation torontois a soutenu, mais s'est aussi nourri de cette dynamique communautaire. Les valeurs respectives promues par les développements à grande échelle et les projets à dimension plus humaine liés au quartier et à la communauté se sont disputé la priorité dans l'établissement des principes directeurs de la planification urbaine à Toronto.

Le logement social fait partie intégrante de la croissance de Toronto et rend compte des besoins en logements des citoyens à revenu faible ou modeste pouvant difficilement envisager la location d'un logement au prix du marché dans le contexte d'une économie urbaine en pleine croissance. Les programmes de logement social reflètent la prise de conscience des dimensions sociales et politiques de l'urbanisation. Au cours d'une période de 50 ans, des projets de grande envergure et de forte densité ont été construits, de même que des logements sociaux de plus petite dimension, axés sur le quartier ou la communauté. La problématique du logement social a toujours été fondée sur la promotion d'un certain sens communautaire, mais avec des points de vue divergents sur les façons d'encourager la formation et le maintien de communautés locales viables.

Pour mieux comprendre les enjeux de la relation entre l'immigration et le logement social à Toronto, il importe de les situer dans une vue d'ensemble de l'immigration d'après-guerre dans cette région, du processus d'urbanisation axé sur l'ancienne Ville de Toronto et des changements qu'a connus le logement social dans la région torontoise. Au cours du processus d'urbanisation, des luttes constantes ont été menées pour assurer l'égalité d'accès à un logement décent et à prix abordable ainsi que la sécurité d'occupation pour les individus de toutes les couches sociales. Le logement social a constitué l'un des moyens d'atteindre ces objectifs. De façon générale, c'est en tant que groupe à faible revenu que les immigrants ont eu accès au logement social, sans que l'on tienne spécifiquement compte des questions soulevées par leur situation d'immigrant. Les résultats de cette politique sont mitigés en ce qui concerne ses effets sur les immigrants vivant à Toronto, comme ils le sont également pour le logement social et le développement urbain en général.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, Montréal et Toronto ont été les principales destinations des immigrants au Canada. Dans les années d'après-guerre, la dévastation de l'Europe et le déplacement de millions de personnes ont encouragé l'émigration vers l'Amérique du Nord. Les émigrants préféraient aller aux États-Unis pour y refaire leur vie, mais le Canada offrait aussi certains attraits. Dans les années 1970, la politique d'immigration a connu une ouverture qui allait de pair avec la libéralisation de la société et les besoins en main-d'œuvre sur le plan économique. Cette transition marque le début de ce que nous appelons aujourd'hui la « mondialisation ». Les tableaux suivants illustrent cette évolution.

Tableau 2 - Évolution de la population et de l'immigration au Canada de 1961 à 1996

Période	Population recensée à la fin de la période*	Immigration*
1961-1966	20 015	539
1966-1971	21 568	890
1971-1976	23 450	1053
1976-1981	24 820	771
1981-1986	26 101	677
1986-1991	28 031	1199
1991-1996	29 672	1137

* En milliers de personnes.

Tableau 3 - Immigration annuelle au Canada de 1994 à 1999

Période	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Nombre total d'immigrants	216 988	224 881	193 452	173 210	205 469

Le nombre annuel d'immigrants au Canada, ainsi que dans les trois centres urbains de Toronto, Montréal et Vancouver, a varié dans le temps, mais il est demeuré relativement stable au cours des 15 dernières années. Le changement le plus marquant sur le plan social concerne les sources d'immigration et se traduit par une diversité accrue en termes des caractéristiques ethnoraciales, politiques, culturelles et économiques des immigrants. Grosso modo, ce changement résulte d'une diminution de l'immigration en provenance des pays dits « développés » et de contexte culturel européen proportionnelle à la hausse de l'immigration des pays dits « en développement », issue de contextes beaucoup plus variés sur le plan culturel. Avant 1961, l'immigration se composait à 90,3 % de personnes originaires de l'Europe et du Royaume-Uni. Leur proportion n'a cessé de baisser par la suite pour atteindre 19 % en 1996. Au cours de la même période, l'immigration en provenance des pays asiatiques s'est accrue, passant de 2,5 % à 49,2 %.

Tableau 4 - Lieu de naissance des immigrants selon la période d'immigration. Canada, 1996

Lieu de naissance	Population immigrante	Période d'immigration				
		Avant 1961	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1996
	Nombre total					
Total	4 971 070	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis		4,3	6,4	7,4	4,2	2,8
Amérique centrale et du Sud, Caraïbes		1,4	7,9	16,4	16,3	12,8
Europe et Royaume-Uni		90,3	69,0	35,7	25,7	19,0
Afrique		0,5	3,3	5,8	5,9	7,3
Moyen-Orient		0,5	1,9	3,1	7,1	7,9
Asie		2,5	10,4	29,8	39,8	49,2
Océanie et autres		0,4	1,2	1,5	0,9	1,0

Source : Extrait de tableaux de Statistique Canada.

À Toronto, le développement urbain de l'après-guerre a donné lieu à la création du gouvernement régional du Toronto métropolitain qui avait pour objectif d'établir une infrastructure susceptible de favoriser le développement de la Ville de Toronto et des municipalités de banlieue faisant partie de la région métropolitaine. Ces banlieues n'ont acquis le statut de « ville » qu'à partir des années 1980. Le développement métropolitain a suivi le modèle déjà expérimenté par des centres semblables aux États-Unis, soit un centre des affaires entouré de banlieues reliées par des voies rapides qui ont eu pour effet de morceler et détruire des quartiers économiquement défavorisés du centre-ville, jadis viables.

Dans la ville américaine type, le noyau central n'était habité que durant les heures d'affaires. L'habitat du centre-ville était résiduel et destiné aux locataires à très faible revenu. Dans les années 1970, en réaction contre la voie dans laquelle elle semblait s'engager, Toronto a manifesté son souci de sauvegarder ses quartiers par le biais de l'élection d'un « *Reform Council* ». Le terme de *réforme* n'avait pas alors le même sens qu'aujourd'hui. Sous la gouverne d'un maire « *red-tory* » (*conservateur à tendance « interventionniste »*), des conseillers municipaux progressistes, opposés au développement, mais minoritaires dans les faits, ont réussi à établir une forme de coopération avec leurs collègues conservateurs et pro-développement. Ce conseil et les suivants sont intervenus de façon à assurer un équilibre entre l'option du développement et celle des quartiers.

Dans les années 1970, la classe moyenne a redécouvert l'attrait du centre-ville, alors que les logements des quartiers centraux en voie de détérioration devenaient pour la première fois moins chers que ceux des banlieues. Une première vague de gentrificateurs (les « *white-painters* ») s'y est donc installée et a entrepris des rénovations, célébrant ainsi la diversité et la variété des communautés du centre-ville. Les politiques en vigueur dans l'ancienne Ville de Toronto se sont inspirées de cette philosophie visant à préserver et à promouvoir la création de quartiers urbains. Les relations de travail entreprises se sont

poursuivies jusqu'aux fusions créant la nouvelle Ville de Toronto en 1998. Issu de ces fusions, le *City of Toronto Council* connaîtra bientôt une deuxième élection à l'intérieur de frontières territoriales réaménagées et devra voir à la redéfinition et la précision de son mandat.

Le logement social a constitué durant tout le XXe siècle l'une des caractéristiques de Toronto, mais dans les premières années de l'après-guerre, les constructions de logements du secteur public étaient destinées uniquement aux membres de deux groupes, les personnes âgées et les familles. En 1955, le gouvernement régional du Toronto métropolitain a mis sur pied une société d'habitation pour la construction de logements destinés aux personnes âgées à partir de ses propres fonds, tributaires à l'époque d'un financement du gouvernement fédéral. Les tours à appartements, dont la plupart des unités étaient des studios, représentaient à l'époque l'habitation type de cette clientèle. Toronto a aussi développé de vastes « projets » d'habitation pour les familles, dans la lignée des modèles anglais et américains de rénovation urbaine passant par la démolition des taudis. Le gouvernement ontarien a élargi ce mandat à l'échelle de la province en prônant la gestion par les instances locales de logements qui restaient propriété provinciale. À Toronto, l'autorité locale en matière de logement (*Metropolitan Toronto Housing Authority* ou *MTHA*) a produit à ce jour 29 000 unités d'habitation pour les familles. Ce type de projets s'est poursuivi jusqu'en 1975, alors que les limites de tels modèles sont devenues évidentes. Les normes de la nouvelle philosophie urbaine axée sur les quartiers et les communautés ont alors été appliquées au logement social.

Cette philosophie prônait la construction de petits immeubles où l'on ne retrouverait pas uniquement des ménages à faible revenu, mais plutôt une mixité en termes de revenus. Des sociétés d'habitation à but non lucratif relevant des secteurs municipal, privé et coopératif sont devenues les organismes de développement et de gestion basés sur la communauté qui ont remplacé la grande agence gouvernementale responsable du logement social à l'échelle provinciale. La Ville de Toronto a formé sa propre société d'habitation municipale, *Cityhome*, afin d'appliquer sa politique publique en matière de

sauvegarde des quartiers et de maintien et renouvellement du parc de logements locatifs pour les ménages à faible revenu, logements menacés de disparition à la fois par l'arrivée des « *white painters* » et par le développement à grande échelle. À l'origine, cette politique encourageait la mixité des revenus dans l'habitat social, avec 75 % des ménages d'un immeuble louant au prix du marché et 25 % payant un loyer établi en fonction de leur revenu. Des organismes à but non lucratif à base communautaire, incluant des organismes ethnoraciaux, ont entrepris de construire et de gérer des logements pour la communauté dont ils défendaient les intérêts; mais dans la région métropolitaine, seule l'ancienne Ville de Toronto a mis sur pied sa propre société d'habitation.

Les communautés immigrantes ont mûri depuis le début de la période d'après-guerre et les premières générations vivent maintenant leurs vieux jours dans des logements sociaux et des résidences pour personnes âgées. Plusieurs ne parlent ni l'anglais, ni le français, ce qui témoigne du fait que ces personnes n'ont pas eu à apprendre une autre langue pour fonctionner en société, comme leur communauté ethnique leur permettait de bénéficier d'un soutien communautaire complet. Dans l'un des projets immobiliers de la *Toronto Housing Company* comprenant 400 logements pour personnes âgées, on retrouve 13 groupes linguistiques représentés par plus de huit personnes dont la seule langue parlée en est une autre que le français ou l'anglais. Dans ces familles, les deuxième et troisième générations oeuvrent dans le domaine des affaires, de la politique et dans le milieu culturel, que ce soit en tant que leaders ou participants dans les institutions économiques, politiques et culturelles de la ville.

Notons que les minorités visibles qui ont remplacé les vagues d'immigration à prédominance européenne se sont installées autant sinon en plus grand nombre à l'extérieur de l'ancienne Ville de Toronto, dans les municipalités suburbaines. De vastes projets de HLM sont au cœur de certaines de ces trajectoires résidentielles : St. Jamestown, Jane-Finch, Flemingdon Park et Thorncliffe Park, Lawrence Heights, Regent Park. Ces projets se localisent autant dans le centre-ville qu'en banlieue. Le processus de concentration des minorités ethniques dans

ces ensembles est presque passé inaperçu, mais les problèmes liés au modèle de logement public en vigueur subsistent pour les nouveaux résidents.

Cependant, la philosophie axée sur la communauté et le quartier a aussi contribué à traiter les problèmes sociaux sévissant dans ces vastes ensembles. Les succès obtenus ont été très souvent impressionnants. Par exemple, dans Jane-Finch - une zone bien connue de la partie nord-ouest de North York et l'un des quartiers les plus multiculturels de Toronto -, il existe un grand nombre de HLM côtoyant des logements locatifs privés situés dans des tours à appartements de forte densité et des propriétés de type unifamilial. Les résidents viennent de quelque 72 pays et parlent dans l'ensemble 112 langues et dialectes. Ce projet figurait parmi les cinq récipiendaires ontariens de la Fondation Trillium qui a accordé un prix (*Caring Community Award*) aux résidents et organismes du secteur pour souligner leur réussite dans l'amélioration de la qualité de vie.

Les points de vue demeurent partagés quant au fonctionnement de l'habitat social. Comme l'ont fait les réformistes des années 1970 à Toronto, ceux des années 1990 ont transformé le logement social à l'échelle ontarienne. En s'appuyant sur sa Charte sociale (*Social Charter*), le gouvernement fédéral s'est dégagé de ses responsabilités en matière de logement et les a transférées aux provinces. En Ontario, ce délestage s'est poursuivi jusqu'à atteindre le palier municipal. Le gouvernement provincial est en voie de faire approuver une loi visant à transférer à la nouvelle Ville de Toronto, née des fusions de 1998, la propriété de l'instance responsable des HLM (29 500 logements, 125 000 locataires) et l'administration de tous les logements à but non lucratif des secteurs municipal, privé et coopératif. Au 1er janvier 2001, la Ville possédera un total de 58 000 logements partagés entre deux sociétés d'habitation et gèrera 30 000 autres unités dont sont propriétaires près de 240 organismes à but non lucratif. Elle aura la responsabilité de subventionner ce parc de logements au coût d'environ 530 millions de dollars par année.

Le portrait socio-économique et politique de Toronto se définit par l'interaction entre le développement, d'une part, et la préservation des communautés et des quartiers, d'autre part. L'urbanisation et le développement à grande échelle ont été confrontés et réévalués à la lumière des principes guidant la sauvegarde des quartiers. Les vagues d'immigration successives non seulement correspondaient à cette dynamique socio-politique, mais l'ont aussi directement soutenue et influencée. Toronto se conçoit maintenant comme une « Ville de la diversité », une ville mondiale dont la population cosmopolite se compose de groupes importants présentant plus de 100 origines nationales. Le parc de l'habitat social compte près de 100 000 logements locatifs et représente une ressource majeure pour le soutien des diverses communautés qui y vivent, celles-ci le supportant en retour. Il sera intéressant de voir comment, au cours des prochaines années, la dynamique des communautés de Toronto, plus diversifiées que jamais, évoluera en réponse à ces changements et contribuera à façonner ce nouvel environnement.

De la priorité aux gens du quartier à l'universalité d'accès ⁷

Robert Mackrous, directeur, Service du développement social et communautaire, Office municipal d'habitation de Montréal

Cette communication vise à exposer comment, dans les trente ans d'existence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), on est passé d'une notion de priorité aux gens du quartier pour l'obtention d'un HLM à une notion d'universalité d'accès à un HLM. Effectivement, à travers les années, l'Office s'est appliqué à donner l'égalité des chances aux Montréalais les plus démunis dans leurs démarches pour l'obtention d'un logement social. Au cours de ces années, nous avons rendu les HLM accessibles aux immigrants qui se sont retrouvés en tête de nos listes d'attente, même s'ils se trouvaient quelquefois, ou souvent, dans des quartiers comptant peu ou pas de HLM pour répondre à leurs besoins. Je vais terminer cet exposé avec une courte conclusion sur la réorganisation municipale et les liens qu'on peut faire avec ce qui aura été présenté.

Pour gérer l'écart entre la demande et l'offre de HLM, l'Office utilise la notion de « territoire de sélection ». Cette notion a évolué au fil des ans pour tenir compte des changements dans les besoins et la composition de la clientèle. Nous sommes passés d'une conception de « territoire de sélection prioritaire » réservé aux résidents du quartier à une conception de « territoire universel » ouvert à toute la population de la ville de Montréal. C'est l'histoire de cette évolution que je vous invite à suivre avec moi.

D'abord, je vais vous présenter succinctement le parc de l'Office et ce que représente l'Office en termes de sélection. Montréal, c'est un parc de 18 417 logements à loyer modique sur le territoire de la ville de Montréal : 55 % de ces

⁷ Transcription effectuée par Francine Bernèche à partir de l'enregistrement de la communication.

logements sont destinés aux familles et 45 %, aux personnes âgées, une répartition qui est à l'inverse de celle des autres OMH de la province de Québec. Deuxièmement, le taux de roulement de logements vacants se partage entre un taux de libération de 14 % par année pour les logements familles et un taux de 10 % par année pour les logements personnes âgées, ce qui a entraîné pour l'année 1999 un nombre de 2 269 logements libérés, c'est-à-dire des logements accessibles aux personnes sur nos listes d'attente. On compte un nombre de 7 244 demandes organisées par listes d'attente définies selon les critères suivants : on a divisé la ville en 22 quartiers dits « naturels »; le parc est aussi subdivisé en deux catégories d'immeubles, familles ou personnes âgées; la typologie ou, en d'autres termes, la grandeur des logements constitue une autre subdivision. On a donc différentes listes d'attente. Parlons, à titre d'exemple, de la liste « familles » dans Ahuntsic : on a une liste d'attente pour les cinq chambres à coucher, les quatre chambres à coucher, les trois chambres à coucher, les deux chambres à coucher et les une chambre à coucher (personnes seules). Donc, l'Office gère un nombre de 144 listes d'attente : 104 listes d'attente pour les familles et 40 listes pour les personnes âgées. On y compte 49 territoires universels correspondant à 49 listes d'attente. Mettons cela au clair : il se peut fort bien que, dans Sainte-Marie, nos cinq chambres et nos quatre chambres soient accessibles à tous les Montréalais, mais pas les deux chambres et les une chambre, parce qu'il y a un nombre suffisant ou important de demandes dans le quartier Sainte-Marie. Comme vous le voyez, le travail se fait toujours pour l'égalité des chances d'obtenir un HLM où que l'on soit sur le territoire de la ville de Montréal et c'est à cause du manque de logements qu'il se fait.

Le modèle montréalais de logement social diffère de nombreux autres en Amérique du Nord. L'Office construit des immeubles selon des types de clientèle, soit des familles, soit des personnes âgées, au contraire de Toronto, par exemple, où l'on trouve une mixité de clientèle par habitation. Depuis quelques années, on compte aussi 500 logements avec support communautaire.

Parce que la répartition des HLM ne correspond pas à la répartition des besoins des demandeurs, est née la nécessité de définir des « territoires de sélection ». On essaie toujours d'appliquer trois grands principes lorsqu'on constitue des « territoires de sélection », une notion variable qu'on peut réviser aux deux ans ou même à l'année selon le besoin. Comme il y a une mouvance de la pauvreté à Montréal, on s'est donné l'outil pour suivre cette mouvance et même, dans certains cas, pour essayer de la devancer quand c'est possible. Donc, les trois grands principes qu'on se donne pour définir un « territoire de sélection » sont : 1) assurer dans la mesure du possible une chance égale aux citoyens d'obtenir un logement, donc d'équilibrer l'offre et la demande; 2) maintenir des territoires de location qui vont tenter de respecter les « quartiers naturels » montréalais et leur réalité socio-démographique; 3) maintenir et développer une qualité de vie dans les HLM. En ce qui concerne le concept de « territoire universel », on l'applique à des quartiers où il y a une forte disproportion entre l'offre et la demande, c'est-à-dire beaucoup de logements et très peu, voire pas de demandes. L'Office offre donc ces quartiers à l'ensemble des Montréalais.

Les années 1970

Au début des années 1970, la Ville de Montréal décide de faire une rénovation urbaine qui va entraîner des expropriations dans certains quartiers où il y avait beaucoup de logements vétustes, entre autres, la Petite-Bourgogne dans le Sud-Ouest et Terrasse-Ontario dans le Centre-Sud. Par ailleurs, toujours au début des années 1970, on construit de grands ensembles de 150 à 300 logements, mais on constate rapidement que c'est difficile à gérer. On délaissera cette approche pour se concentrer sur une approche de construction de petits immeubles dans tous les quartiers de Montréal. Ce sont les débuts du modèle montréalais en logement social. C'est donc dans le cadre d'un remodelage urbain que le plus important chantier de HLM a vu le jour dans la Petite-Bourgogne (1 500 logements HLM actuellement). Ainsi, les premiers HLM sont

construits dans le but de reloger des citoyens expropriés à la suite de la démolition de leur résidence dans le cadre d'un remodelage urbain.

L'Office va dès lors apprendre à composer avec des gens des « minorités visibles », des « Noirs de souche » résidant depuis plusieurs générations à Montréal. Au fur et à mesure que « l'Opération tiroir » se réalise (démolition, reconstruction, expropriation et relogement), on se rend vite compte que les citoyens ont une appartenance non seulement à leur quartier, mais aussi à leur milieu de vie plus proche. Ainsi, les Noirs anglophones se sont surtout concentrés à l'est de ce qui est maintenant la rue Georges-Vanier et au nord de Saint-Jacques, dans le secteur des Îlots Saint-Martin, alors que le reste de la population vivait ailleurs dans le quartier. D'autre part, on construit plus de logements qu'il n'y a de citoyens expropriés et les HLM commencent à se répandre à travers les autres quartiers de la ville. C'est à ce moment que la notion de « territoire de sélection » apparaît dans les discussions.

Avant même que l'OMHM ait pu appliquer l'idée d'un « territoire universel » qu'avaient envisagée des gestionnaires à l'époque, les politiciens, les comités de logement et d'autres groupes communautaires s'y opposent fortement. Les expropriés, qui n'ont d'autre choix que de quitter leur logement en voie de démolition, se voient parfois offrir la possibilité de choisir dans quel quartier ils veulent être relogés au contraire des autres demandeurs de HLM. Cependant, malgré cette possibilité de choix, on s'aperçoit rapidement que la relocalisation des citoyens expropriés ne crée pas, comme on le pensait, une grande mouvance dans les quartiers. Dans le même temps, on voit apparaître de nouveaux arrivants en provenance principalement de Trinité-et-Tobago ou de la Barbade, dont certains nous disent qu'ils ont des liens familiaux avec les résidents de la Petite-Bourgogne. Plus tard, les quartiers de l'Est verront arriver des familles haïtiennes, libanaises, latino-américaines et vietnamiennes. Celles-ci iront s'installer massivement dans les quartiers Parc-Extension, Saint-Michel et Côte-des-Neiges et plus tard, comme on le sait, dans Rosemont, Ahuntsic, etc.

Les années 1980

Avec les années 1980, arrive un nouveau règlement de location ayant pour principale mesure l'abolition du « loyer plafond », mesure qui aura comme impact majeur le départ massif des petits travailleurs qui demeuraient dans les HLM. En effet, il y avait dans les HLM de Montréal, à l'époque, des « loyers plafonds » comparables aux loyers du marché privé. On a aboli ce loyer pour garder des loyers à 25 % du revenu sans limite fixée d'avance, ce qui a eu pour effet de chasser les travailleurs des HLM. On constate rapidement que le bassin des demandeurs dans la Petite-Bourgogne est loin de suffire à combler les logements laissés vacants par le départ des petits travailleurs. Toutefois, les listes d'attente des demandeurs familles dans les quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce connaissent une forte pression. Les milieux politiques et communautaires ainsi que les citoyens insistent pour que l'Office lève la barrière de priorité de quartier. Pour pallier cet état de fait, l'Office offrira volontairement les logements de la Petite-Bourgogne aux résidents des quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce dont la clientèle est originaire principalement des Antilles anglophones. Cette extension de territoire représente la deuxième brèche dans le concept de territoire réservé aux gens d'un quartier, la première venant des ménages expropriés dans les quartiers de remodelage.

À la fin des années 1980, « tout éclate » dans la Petite-Bourgogne où l'on observe une recrudescence de la criminalité : piqueries, vente de stupéfiants, augmentation de la violence. Dans les seuls HLM de l'Office, on comptait à l'époque 65 piqueries. De plus, le quartier « appartenait » alors aux *dealers* de drogue. L'Office, avec l'aide des organismes communautaires, forme la coalition des organismes communautaires de la Petite-Bourgogne - Quartier en santé. À force de parler avec les citoyens et les organismes du milieu, à la lecture des événements et du diagnostic posé, deux constats majeurs sont tirés :

- 1) On observe un refus marqué de certaines familles de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce à s'inscrire sur la liste d'attente pour un logement dans la Petite-Bourgogne. Donc, ceux qui nous ont demandé quelques

- années avant de venir demeurer dans la Petite-Bourgogne, ne veulent soudainement plus y aller, car il y a trop de criminalité.
- 2) Il n'y a plus que trois types de demandeurs qui acceptent d'aller vivre dans la Petite-Bourgogne :
- a) les nouveaux arrivants, les nouveaux résidents connaissant peu le français et l'anglais et qui ne sont pas au courant de la situation et du degré de criminalité dans la Petite-Bourgogne;
 - b) les personnes seules souffrant de problèmes de détresse (selon une information transmise à l'époque par le CLSC); il faut savoir que sur le bassin de 1 500 logements, il y a au-dessus de 500 logements pour personnes seules dans la Petite-Bourgogne;
 - c) des personnes intéressées à faire le commerce de stupéfiants !

Les années 1990

Au début des années 1990, face aux constats que l'on vient d'exposer, l'OMHM suspend la location des logements vacants dans la Petite-Bourgogne et décrète un moratoire qui entraînera une vacance de 293 logements sur un parc de 1 500 et lui permettra surtout de réviser son processus et son territoire de sélection. À l'aide de ce moratoire, l'Office prendra différentes mesures :

- 1) Il permet à tout citoyen de la Petite-Bourgogne qui veut changer de logement de changer aussi de quartier s'il le désire. Le résultat est malgré tout peu concluant, car très peu de changements de quartier seront effectués : il y a vraiment une forte appartenance au « quartier naturel » qu'est la Petite-Bourgogne.
- 2) En ce qui concerne les territoires de location, l'Office décide de déclarer la Petite-Bourgogne « territoire universel », ce qui veut dire accessible à tous les citoyens montréalais, mais avec une priorité aux gens du quartier malgré tout. Il y en a très peu sur les listes d'attente, comme on l'a indiqué précédemment, mais l'Office a tout de même voulu leur permettre

d'avoir accès aux HLM s'ils sont dans le quartier et veulent y demeurer. Notons qu'il y avait très peu de logements locatifs dans la Petite-Bourgogne et qu'il y en a encore très peu, exception faite du parc des HLM. Peu après avoir pris cette décision pour la Petite-Bourgogne, l'Office a dû faire de même pour d'autres secteurs de la ville dont nous avons fait mention plus haut. C'est donc le début officiel des « territoires universels » de l'OMHM.

- 3) Au chapitre communautaire, la volonté de l'Office est claire : il veut remettre aux citoyens et aux organismes du quartier les équipements communautaires nécessaires. Le mot d'ordre pour une campagne faite à l'époque avec le milieu est : *Petite-Bourgogne, certifiée prioritaire*. Dans cette optique, un local utilisé antérieurement par le Service des postes est transformé en vastes locaux communautaires où sont maintenant logés des organismes tels que le Garde-manger, la Coalition de la Petite-Bourgogne, *Tyndale House*, *Youth in Motion*, etc.

Au début des années 1990 toujours, des listes d'attente lacunaires se multiplient aussi dans les vieux quartiers centraux de Montréal, tels le Centre-Sud, Hochelaga-Maisonneuve, Pointe-Saint-Charles, sans oublier qu'elles se multiplient également dans des quartiers plus périphériques comme Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies. Il est important de préciser ici que, lorsqu'on parle de listes d'attente lacunaires, le problème rencontré est qu'il y a, d'une part, peu, voire pas de demandeurs sur des listes d'attente, alors que, d'autre part, beaucoup de logements se libèrent dans le même quartier. Devant cet état de fait, l'Office décide qu'il doit reconnaître les territoires de Pointe-Saint-Charles, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies comme étant des « territoires universels » et ouvrir l'accès à ces territoires à l'ensemble des Montréalais tout en maintenant la priorité aux gens du quartier.

En même temps qu'elle crée des « territoires universels », l'Office réduit la taille des territoires de location pour s'ajuster à la délimitation des quartiers plus « naturels ». Les demandeurs peuvent donc, à partir de ce moment-là, non

seulement choisir leur quartier, mais aussi faire une demande précise dans un quartier et s'inscrire également dans des « territoires universels ». Ainsi, on rejoint un peu, à petits pas, ce qui se fait à Toronto. À cette époque, l'Office gère de grands territoires de location, appelés « arrondissements » par l'administration du maire Doré : les logements offerts sont souvent loin du milieu de vie des demandeurs et, en cas de refus, les demandeurs se voient malheureusement rayés de la liste d'attente. À titre d'exemple, quelqu'un qui demeurait dans Mercier-Est, situé dans le même arrondissement qu'Hochelaga-Maisonneuve, était exclu de la liste d'attente s'il refusait le logement qu'on lui offrait dans Hochelaga-Maisonneuve. C'est à ce moment que l'on introduira clairement et, pour la première fois, la notion de choix : un demandeur qui s'inscrit sur une liste d'attente pourra donc choisir un quartier à l'intérieur de son « territoire de sélection », une habitation, un « territoire universel » aussi. Donc, la mouvance se fait plus grande et est davantage possible.

L'ouverture de ces quartiers universels amène un nouveau constat : la volonté de changer de quartier est très forte chez les immigrants et très faible chez les « gens de souche ». En effet, ceux qui acceptent de changer de quartier sont majoritairement des immigrants; la preuve en est faite aujourd'hui. On retrouve en effet de la pluriethnicité dans les HLM des quartiers périphériques de Pointe-Saint-Charles, de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies, mais ailleurs aussi : on peut ainsi noter qu'aux Îlots Saint-Martin, où il y avait à l'époque une forte concentration de Noirs anglophones et de quelques Blancs francophones, il y a maintenant plus de 33 ethnies parmi les 313 logements.

En 1995, l'Office, qui sait qu'il n'y a pas de grands logements dans le quartier Parc-Extension, utilisera le « principe de spirale » pour aller voir dans les quartiers limitrophes où l'on retrouve des logements qui vont répondre à la demande des gens de Parc-Extension. Ainsi, les demandes des familles de ce quartier seront dorénavant considérées au même titre que celles des résidents du quartier Ahuntsic, par exemple. Ce qu'il est important de noter, c'est le fait que la priorité, qui était jusque-là gardée aux gens du quartier dans tous les endroits où on faisait des « territoires universels », vient de tomber. Cela veut

dire que les gens de Parc-Extension ont la même priorité que les gens qui demeurent dans Ahuntsic quand il y a un cinq, un quatre ou un trois chambres à coucher qui se libère. Donc, pour la première fois, on a fait tomber la priorité du quartier dans les HLM de Montréal, mais de façon très voulue, systématique et réfléchie, de telle sorte qu'il existe encore une fois une égalité des chances. C'est ce qu'on visait en mettant les demandeurs de Parc-Extension sur le même pied que les gens d'Ahuntsic.

La décision de transformer des quartiers comme Pointe-aux-Trembles, Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri en « territoires universels » a eu un impact déterminant sur le tissu social du quartier. En effet, la location de HLM à des clientèles immigrantes a eu pour conséquence une mouvance multiethnique importante dans les HLM et on peut remarquer à certains endroits – cela fera peut-être l'objet d'une recherche – que ces déplacements ont aussi attiré les autres membres de ces familles dans le marché privé des logements abordables aux alentours de ces grands HLM. On a donc redéfini nos territoires de sélection de façon à ce que les probabilités d'obtention de HLM soient, dans la mesure du possible, égales partout et pour tous.

En même temps que l'Office adaptait sa notion de « territoires de sélection » à l'évolution de la clientèle, il misait aussi sur le développement communautaire pour favoriser l'intégration de la clientèle immigrante, dans le cadre d'une volonté plus générale de favoriser la prise en charge des locataires par eux-mêmes. Les exemples qui suivent illustrent comment, à Montréal, les actions du mouvement communautaire ont eu un impact direct sur la problématique de l'intégration des immigrants. Déjà en 1975, un organisme, le Centre de formation communautaire Le Phare, voyait le jour dans un HLM du quartier Rivière-des-Prairies et desservira à l'époque une clientèle dite « de souche ». À la fin des années 1980, l'organisme modifiera grandement ses services afin de s'adapter aux nouvelles clientèles en provenance surtout d'Haïti. À cet effet, l'Office consentira à agrandir les locaux occupés par Le Phare afin d'accueillir d'autres services, des cuisines collectives utilisées en grande partie par les familles haïtiennes, ainsi que des ateliers d'éveil, de socialisation, d'alphabétisation, etc.

En 1987, dans le quartier Ahuntsic, ayant pour principal objectif le rapprochement des jeunes provenant d'ethnies différentes, l'Office crée avec des partenaires institutionnels et communautaires le premier centre d'intervention jeunesse en HLM, le Centre des jeunes Saint-Sulpice. Avec une vocation de départ exclusive au HLM Saint-Sulpice, le centre desservira dès 1993 la clientèle de deux autres grands ensembles du quartier, soit André-Grasset et Meunier-Tolhurst. Veuillez noter que l'idée de *favoriser le rapprochement* figurait déjà, par écrit, dans les objectifs du Centre des jeunes Saint-Sulpice. À l'époque, pour les intervenants en HLM, il n'y avait pas de tensions interraciales : on visait plutôt un rapprochement, ce qui était très différent. En 1993 toujours, on assiste à la création d'un deuxième lieu d'intervention jeunesse, le *Projet Harmonie*, dont le nom dit tout à lui seul, situé dans le quartier Mercier-Ouest.

Notons que la majorité des grands ensembles de HLM construits dans des quartiers montréalais l'ont été dans des espaces où il n'y avait pas de bâti, que des terrains en friche. Donc, les HLM sont arrivés avant les maisons destinées à la classe moyenne qui sont venues se construire autour de ces HLM. Parallèlement au développement de ces quartiers habités par la classe moyenne, l'appauvrissement des clientèles se faisait de plus en plus lourd à l'intérieur de ces HLM et, avec le temps aussi, les grands logements s'avéraient presque exclusivement occupés – et le sont encore - par des immigrants.

Les initiatives visant le rapprochement (centres de jeunes et centres d'autres organismes en HLM) se multiplient au fil des années pour en arriver à des projets différents s'adressant spécifiquement à la clientèle immigrante vivant en HLM. De concert avec la Ville de Montréal et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), naîtra en 1999 le projet *Franç parler* qui a pour but d'améliorer la connaissance de la langue française des nouveaux résidents qui le désirent. Des groupes seront formés dans différentes parties de la ville et, par des activités dirigées, ils se familiariseront au français usuel. Il s'agissait de travailler avec les familles immigrantes, de les informer sur les services auxquels elles avaient droit dans le quartier.

Les années 2000

En l'an 2000, forts du succès du projet *Franc parler*, l'Office, la Ville et le Ministère renouvellent leur entente pour une deuxième année, ce qui a eu comme impact la mise sur pied de deux nouveaux projets : l'un est le projet *Enfin chez nous*, qui vise à amener des immigrants déjà établis et installés en HLM à s'impliquer et à participer à la vie associative dans leur HLM et leur quartier. Les activités de ce projet se déroulent actuellement dans Ahuntsic (Saint-Sulpice; André-Grasset), Côte-des-Neiges (rue Barclay) et la Petite-Bourgogne (Îlots Saint-Martin). Donc, on essaie de travailler avec les participants au développement de la citoyenneté par le biais de la vie associative. L'autre est le projet *Citoyenneté clé en main*, qui se déroule dans les quartiers est de Montréal et vise, quant à lui, à accompagner les nouveaux immigrants dans la connaissance, la compréhension et l'application de leurs droits et devoirs, en tant que locataires, en vertu du code civil et du bail type en vigueur au Québec et à l'OMHM.

C'est un projet qui est cher à l'Office, car il résulte d'une réflexion issue d'événements survenus dans le quartier Sainte-Marie. Ce quartier compte quelques HLM disséminés sur son territoire. Comme il s'agit d'un « territoire universel », beaucoup de gens, de pays sud-asiatiques notamment, sont arrivés dans ce quartier du jour au lendemain. Ils y ont été reçus de manière hostile et des tensions se sont manifestées dans ce secteur où les membres des *Rock Machines* sont dominants, selon le Service de police. Au lieu de redéménager ces nouveaux arrivants, comme on nous le suggérait, on a décidé de travailler autrement avec l'organisme La Relance et d'autres organismes du quartier et de garder ces familles dans leur HLM. Avec le projet *Citoyenneté clé en main*, dont l'animatrice est Claire Katma, il s'agissait de les accueillir au moment où on savait qu'ils devenaient locataires et de les accompagner, mais aussi de travailler avec eux à comprendre des notions qui peuvent être claires pour nous, comme la « jouissance paisible des lieux », ou qui peuvent l'être plus ou moins, comme « gérer son logement en bon parent ».

Il s'agit aussi, ce qui n'est pas à négliger, de travailler avec eux à l'exercice de leur citoyenneté. Dans ce cadre-là, il n'y avait aucun organisme communautaire dans le quartier pour travailler avec les immigrants, notamment les personnes qui avaient subi des attaques, des agressions physiques de la part de gens demeurant déjà dans le quartier (pas nécessairement des locataires de HLM). Donc, on a dû créer de toutes pièces un organisme communautaire⁸ et on a fait de l'intervention, entre autres, par le biais du projet *Citoyenneté clé en main*.

Conclusion

Comme vous avez pu le constater tout au long de cette présentation, l'OMHM a toujours travaillé à l'égalité des chances d'accès aux HLM pour les Montréalais se trouvant le plus en besoin. Dès lors, pourquoi devrait-on se poser des questions, dans le cadre d'une réorganisation municipale, quand on sait que les offices municipaux d'habitation de l'île de Montréal ou d'ailleurs, ont tous le même mandat, qu'ils soient regroupés ou non, et d'autant plus qu'il n'y a aucune volonté politique ou administrative de changer ce mandat ?

En ce qui a trait à la question plus particulière des immigrants, l'Office travaille depuis toujours avec les citoyens se trouvant le plus en besoin. Si ce sont des familles immigrantes qui se retrouvent en tête de liste, elles auront accès aux logements sociaux et nous travaillerons avec elles. La question qu'il faut poser est de savoir si les autres ministères concernés par l'immigration sont prêts à investir massivement dans l'intégration des immigrants à leur HLM, leur quartier, leur ville ou leur île. On veut être sûr que les futurs carrefours d'intégration mis sur pied par le MRCI auront cette préoccupation comme principal objectif. C'est davantage leur mandat que le nôtre.

⁸ L'action passe actuellement par le projet CRIC (Concertation en relations interculturelles), logé dans un local du HLM de la rue Dufresne et dont la responsable est Renée-Ève Dionne, une intervenante de la Table de concertation en relations interculturelles et civisme de Sainte-Marie.

Pour terminer sur une pointe d'humour ou pour tous ceux et celles qui croyaient assister à un colloque où on verrait un « gros Office » manger des « petits offices » sur le dos des immigrants, j'ai laissé des messages à Madame Harel, à Monsieur Lavallée, au ministère de la Métropole et je n'ai pas eu le menu. Je m'en excuse. Bonne fin de colloque !

Période de questions et discussion ⁹

Animation :

Martin Wexler, chef de division, Service de l'habitation, Ville de Montréal

La période de discussion débute avec une question de Laval Dorval (OMH Saint-Léonard) sur le processus de sélection, à savoir si l'on peut parler d'égalité des chances pour l'intégration dans les HLM quand on retrouve en tête des listes d'attente, tant à Montréal qu'à Toronto, des gens de l'extérieur ou de certains groupes ethniques. Selon Robert Mackrous, l'égalité des chances existe effectivement dans la mesure où, compte tenu du parc de HLM de la ville ou de l'île de Montréal, une famille demeurant dans Parc-Extension - où il n'y a aucun grand logement famille - aura la même chance d'avoir accès à un logement HLM que des résidents d'Ahuntsic, quartier où il y a beaucoup de HLM pour grandes familles, et ce, que cette famille soit immigrante ou non. Le travail de l'OMHM est de permettre l'obtention d'un logement HLM aux gens qui sont le plus en besoin. D'autre part, Robert Mackrous rappelle que tout le monde est soumis aux mêmes règlements, y compris les gens qui arrivent à Montréal en provenance d'autres régions du Québec (Gaspésie ou Saguenay/Lac St-Jean, par exemple) : la Ville de Montréal exige que les résidents demeurent sur le territoire municipal depuis au moins un an avant de pouvoir faire une demande de logement HLM.

Après avoir signalé que son organisme, le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), a une longue expérience (53 ans) dans le placement des immigrants, Lorette Langlais se demande si la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) offre l'égalité des chances aux demandeurs de logement, étant donné que des gestionnaires estiment qu'il faut mieux laisser un logement libre que de le louer à un immigrant. Après avoir fait remarquer qu'il ne peut répondre

⁹ Transcription et synthèse réalisées par Francine Bernèche.

à la place de la SHDM, Robert Mackrous indique que cette société paramunicipale n'est pas soumise aux mêmes règles de sélection que l'OMHM. Toutefois, des commentaires de même nature ont déjà été émis lors des États généraux du logement social, tenus dans Pointe-Saint-Charles, à l'égard de certains autres locataires et pas seulement de la SHDM. Par ailleurs, Robert Mackrous souligne que l'OMHM tient à éviter toute discrimination raciale, religieuse, etc., ce à quoi les employés de l'Office croient fermement. Ces employés travaillent donc avec les demandeurs qui se trouvent en tête de liste et qui obtiennent les logements HLM.

En réponse au commentaire sur la SHDM, Claude Dagneau de l'ŒIL (Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges) précise que les logements appartenant à cette société paramunicipale sont administrés par des corporations sans but lucratif (OSBL) ou par des coopératives d'habitation. Ces OSBL sont soumis aux mêmes exigences que n'importe quel locataire et doivent respecter la Charte des droits et libertés. Selon Claude Dagneau, il ne devrait pas normalement y avoir de discrimination et il n'y en aurait effectivement pas dans le quartier Côte-des-Neiges. Advenant que l'on constate de la discrimination dans la sélection des locataires, il faudrait s'adresser au directeur de l'OMHM, qui est aussi le directeur de la SHDM. À ce sujet, Robert Mackrous fait remarquer que ce n'est pas tout le parc de la SHDM qui est géré par des OSBL et des coopératives d'habitation et qu'il y a quand même quelque milliers de logements gérés directement par la SHDM.

Faisant référence à l'exposé de Christopher McAll, Debbie Di Chiaro (OMHM) souligne deux points importants touchant les difficultés à se loger des immigrants qui arrivent et s'intègrent au Québec : 1) la forte proportion de leur revenu consacrée aux dépenses de logement; 2) leurs mauvaises conditions de logement. Or, ces points sont déterminants pour l'obtention d'un HLM, car la mission de l'OMHM demeure de venir en aide aux plus démunis, une situation dans laquelle se retrouveraient fréquemment les nouveaux immigrants.

Au sujet de la liste d'attente pour l'obtention d'un HLM, Martin Wexler rappelle que cette liste fonctionne différemment à Toronto et que l'ordre chronologique y est très important, ce qui peut modifier les chances de se retrouver en tête de liste. À la demande de Francine Dansereau qui souhaite avoir plus de précisions sur le fonctionnement de cette liste (entrées et sorties), Bill Bosworth fait un bref historique de la liste d'attente à Toronto.

La Ville de Toronto utilisait auparavant un système de points pour déterminer qui peut être inscrit sur cette liste, un système de priorisation semblable à celui en vigueur à Montréal : plus un ménage a de grands besoins, plus il obtient de points et se situe en haut de la liste d'attente. On a toutefois constaté que les gens ayant des besoins élevés se trouvaient toujours relégués aux échelons inférieurs de la liste par d'autres gens ayant de plus grands besoins, de telle sorte qu'ils n'obtenaient jamais de logement HLM. En 1998, le gouvernement provincial de l'Ontario a donc proposé d'apporter des modifications à la liste d'attente en tenant compte de toutes ces considérations. Il y a maintenant une possibilité de choix : les gens peuvent choisir la localisation qui leur convient à l'intérieur de la ville, soit un quartier ou un immeuble spécifique ainsi que le type de logement. Il existe malgré tout différents seuils, dont un seuil de revenu. Damaris Rose précise à ce sujet qu'on ne peut pas rester sur la liste d'attente à moins d'être admissible à occuper un logement correspondant au seuil de besoins impérieux qui sont calculés selon la même formule à travers l'ensemble du Canada (formule publiée par la SHQ).

Selon Bill Bosworth, la question prioritaire concerne la période de temps que dure l'inscription d'un demandeur sur la liste d'attente, c'est-à-dire la chronologie. Autrement dit, la hiérarchie établie entre les ménages se trouvant dans le besoin, à l'intérieur de la liste d'attente pour un HLM à Toronto, a été remplacée par le critère « premier arrivé, premier servi », moyennant certaines restrictions. Comme le souligne Martin Wexler, l'impact de ces changements est d'une importance capitale pour les immigrants.

Le « loyer plafond » fait l'objet d'une question posée par un participant qui rappelle qu'on a parlé de la pauvreté, des difficultés des jeunes, des difficultés d'adaptation et d'intégration des immigrants ainsi que du potentiel et des ressources des gens, lesquels vont cependant finir par être obligés de quitter leur HLM à cause de l'absence de « loyer plafond ». Il se demande donc si l'OMH envisage de rétablir un tel loyer. À cela, Robert Mackrous répond qu'il s'agit d'un règlement et que la réinstallation d'une forme de « loyer plafond », temporaire ou permanent, ainsi que l'adoption de mesures incitant au travail ont déjà été recommandées de façon unanime par l'OMHM, la Fédération des locataires d'HLM du Québec, le FRAPRU et plusieurs autres organismes dans le cadre d'un comité de travail qui a duré deux ans. Tous attendent donc avec impatience la parution éventuelle du futur règlement censé tenir compte de ces divers éléments.

Une intervenante du groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier », Suzanne Gloutnez, qui fait de la formation dans les coopératives d'habitation, pense qu'on aurait avantage à s'inspirer de ce qui se fait pour l'intégration des immigrants dans les coopératives où l'on vit collectivement et où les membres doivent eux-mêmes se familiariser avec la gestion du projet coopératif. Les membres des coopératives font aussi face quotidiennement aux défis du bon voisinage, de la gestion administrative, du paiement des loyers, etc. Cette intervenante considère qu'il faut passer par le développement d'une complicité avec le milieu, comme cela se fait dans les projets cités par Robert Mackrous. Dans la perspective du développement de rapports avec les groupes communautaires et les offices municipaux d'habitation (OMH), elle se demande si un financement supplémentaire a été obtenu par l'OMHM pour travailler sur ces questions de bon voisinage. Selon elle, il faudra éventuellement envisager d'obtenir de l'aide de la SHQ pour que son organisme puisse tout mettre en œuvre afin d'assurer le succès de ses projets coopératifs et ainsi éviter les commentaires négatifs qu'on commence à entendre de la part de gens amenés à dire que les communautés ethniques ne peuvent pas gérer de tels projets, ce qui signifie qu'il est temps d'intervenir. En réponse à cette question, Robert

Mackrous rappelle que l'OMHM a obtenu un financement supplémentaire dans le cadre d'un montage financier grâce auquel le MRCl assure un financement à la Ville de Montréal pour la réalisation, entre autres, de projets HLM bien ciblés, conçus par l'équipe du développement communautaire de l'OMHM et agréés par le Bureau des affaires interculturelles de la Ville de Montréal. Robert Mackrous souhaite d'ailleurs qu'à l'avenir, l'entente soit conclue directement entre le MRCl et les OMH sans être obligé de passer par les municipalités pour travailler avec les locataires de HLM, ce qui s'avère un peu ardu et compliqué.

À la demande de Martin Wexler, Bill Bosworth explique le financement des projets de développement communautaire dans les HLM de Toronto. Les projets sans but lucratif du secteur privé reçoivent un financement supplémentaire pour le développement communautaire. Les organismes de ce secteur créent des lieux d'hébergement pour les personnes ayant certains handicaps et ont ainsi besoin d'une aide financière et de ressources pour le développement communautaire à l'intérieur des résidences dont ils s'occupent. De leur côté, les offices municipaux d'habitation et les institutions provinciales n'ont pas recours à un programme de financement spécifique, mais disposent de différents types de ressources pour accomplir leur travail. Il n'y aurait pas non plus de financement de projets visant directement les immigrants à Toronto.

Francine Dansereau reprend le débat, déjà amorcé par d'autres personnes, sur les approches qui permettraient d'assurer la cohésion d'un milieu de vie, le sentiment d'appartenance dans un cadre coopératif, par exemple. Outre les recherches déjà faites sur la cohabitation interethnique dans l'habitat social, des études plus récentes, menées avec Francine Bernèche, ont permis de regarder plus particulièrement les réalisations de la SHDM dans les quartiers centraux et de dégager certains *patterns*. On a constaté, dans les projets coopératifs étudiés, que les problèmes essentiels n'étaient pas les mêmes que dans les HLM. Il s'agit plutôt de problèmes très complexes liés à la gestion, à la formation de « cliques », aux relations de pouvoir dans un cadre de responsabilisation, d'autogestion, etc. Dans les habitations générées par l'intervention de la SHDM, dont la plupart ont été effectivement transférées à des OSBL ou à des

coopératives d'habitation, la clientèle immigrante est prédominante. La question qui se pose, à Montréal comme à Toronto, est celle de l'accès élargi, de « l'universalité » dont a parlé Robert Mackrous, c'est-à-dire du passage du quartier dit « naturel », de la communauté à très petite échelle, du voisinage à l'accès universel. Selon Francine Dansereau, la question est complexe et concerne également la gestion de la SHDM, car cet objectif d'accès universel suscite des tensions, des dilemmes. Comment gère-t-on ces dilemmes, qui sont réels, dans une situation de rareté? Comment allons-nous les gérer tout à l'heure dans le cadre du grand brassage des frontières municipales?

En réponse à cette question, Robert Mackrous souligne que l'OMHM a déjà fait connaître à la SHQ sa position concernant les modifications possibles au Règlement d'attribution des logements HLM dans le cadre du comité mis sur pied il y a deux ans et demi. La SHQ a cependant décidé de commencer à travailler sur le Règlement des conditions de location plutôt que sur le Règlement d'attribution. À l'époque, les OMH ont demandé dès le départ que ce dernier règlement leur permette d'avoir des « points locaux », comme en ont déjà les coopératives d'habitation et les OSBL qui peuvent sélectionner leurs membres ou leurs locataires. Ceux-ci utilisent la même grille de pondération que les OMH pour admettre les gens, mais ils disposent aussi de « points locaux » grâce auxquels ils peuvent choisir à leur guise les futurs locataires sur la base de leur capacité de coopérer ou de gérer, par exemple. Selon Robert Mackrous, on espère dans l'ensemble qu'on ne s'en tiendra pas, comme à Montréal actuellement, à un seul comité de sélection, mais que ces comités se multiplieront et que des points pourront être attribués localement pour tenir compte des différents milieux de vie.

S'adressant à Bill Bosworth, Francine Dansereau demande comment, à Toronto, on peut tenir compte de l'esprit communautaire, du sentiment d'appartenance dans les immeubles HLM, alors que la sélection s'opère sur une base chronologique et que l'accès est universel. Peut-on préserver l'esprit communautaire dans ce contexte? On semble considérer les besoins spécifiques des gens, mais qu'en est-il des affinités, des filières ethniques? Bill

Bosworth rappelle qu'il a fallu lutter pour créer du logement social à Toronto, car les quartiers n'en voulaient pas, sauf si cela permettait d'éradiquer des taudis et de les remplacer par de nouveaux immeubles. Le système de points a été établi pour signifier d'une certaine façon que la communauté n'avait pas d'attaches et pour faire la distribution de ressources rares dans l'optique d'une philosophie humanitaire, d'actions charitables. En maintenant une liste d'attente unique et centrale, on a tenté, dans un premier temps, de permettre à tous d'avoir un accès égal à des ressources insuffisantes. Dans un second temps, on a tenu compte d'autres besoins ou d'autres caractéristiques pour opérer un tri dans cette liste de base. En 1998, lors du passage d'un système de points à un système chronologique, les groupes ont continué à maintenir leur propre liste d'attente, ce qui leur permettait d'utiliser au mieux le système en tablant sur leur propre système de points. Selon Martin Wexler, le système adopté à Toronto comporte donc une certaine latitude informelle, à la différence de Montréal où tout est réglementé.

Selon Bill Bosworth, le parc de logements sociaux à Toronto est très varié et couvre plus ou moins l'ensemble de la municipalité : immeubles occupés exclusivement par des familles ou par des personnes âgées, immeubles à clientèle mixte, etc. Compte tenu de la diversité de ce parc, il y a une possibilité de choix : par exemple, des personnes âgées ne déménageront pas dans un immeuble pour familles si elles peuvent obtenir un logement dans une résidence pour les aînés. Bill Bosworth estime que le temps nous dira si ce système fonctionne bien, mais que le fait de poursuivre la construction de nouveaux logements sociaux à Toronto a certainement contribué à son bon fonctionnement. Toutefois, la liste d'attente compte actuellement 60 000 ménages et s'accroît de 1 000 ménages par mois : il y a donc un besoin énorme de logements sociaux à l'échelle municipale. De l'avis de Bill Bosworth, cet enjeu dépasse en importance tous les questionnements sur l'égalité d'accès et sur le système chronologique utilisé pour l'obtention d'un logement HLM.

En réponse aux questions d'un autre participant, Bill Bosworth rappelle que jusqu'en 1975, le logement social dépendait de la *Ontario Housing Corporation*,

un organisme provincial. À partir de 1975, la *Metropolitan Toronto Housing Authority*, propriétaire de logements destinés exclusivement aux familles, a entrepris la construction de logements sociaux. À la suite de la réorganisation des responsabilités provinciale et métropolitaine en matière de logement social, la propriété du parc de logements sociaux et la responsabilité du financement ont été transférées à la Ville de Toronto. Les sociétés d'habitation actuelles sont issues de deux sociétés antérieures, soit la *Metro Housing Company*, dont le parc de logements est occupé par des personnes âgées, et *Cityhome*, qui possède des logements destinés aux autres groupes d'âge (célibataires, couples, familles) et répartis sur l'ensemble du territoire municipal. À partir du 1^{er} janvier 2001, la Ville sera propriétaire de ces deux sociétés d'habitation et devra décider de leur sort, à savoir les fusionner, les laisser telles quelles ou adopter une autre solution.

Par ailleurs, Bill Bosworth indique qu'il existe une liste de priorités optionnelles pour les personnes subissant des « désavantages structureaux » : les victimes de violence familiale, les requérants du statut de réfugié et les immigrants, les malades en phase terminale, etc. En raison de la taille de parc de logements et de la diversité des priorités, il se peut qu'au moment où une personne victime de violence familiale, par exemple, se retrouvera en tête de la liste d'attente, il n'y ait pas de logement approprié disponible ou que ce ne soit pas pour elle le bon temps pour déménager. En fait, il n'y a pas de lien automatique, mais plutôt une interaction entre la politique qui est suivie et le choix fait par un demandeur de logement social.

Mot de la fin ¹⁰

Jacques Robert, directeur, Service des politiques et programmes d'intégration, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Le logement social fournit un ensemble de services et de ressources à un certain nombre d'immigrants. Ceux-ci ne se retrouvent cependant pas tous dans la même situation. Parmi ces immigrants, on compte aussi une bonne part de « nouveaux arrivants » sur l'île de Montréal, de gens qui ont migré d'autres zones de la région montréalaise ou d'autres régions du Québec.

La situation récente à Montréal nous montre que les logements sociaux peuvent représenter un lieu très intéressant dont il faut tirer parti pour favoriser l'intégration des immigrants, comme l'a d'ailleurs souligné Christopher McAll. Si l'image qu'on a des logements HLM vus de l'extérieur peut être négative, il n'en est pas de même pour la vision qu'en ont les résidents eux-mêmes, laquelle est plutôt positive. Il faudrait en profiter pour les impliquer dans des projets mobilisateurs : ce sont là des pistes d'actions à envisager.

Le MRCI veut s'inscrire dans cet axe d'intervention orienté vers l'enracinement dans les milieux locaux, comme en fait preuve l'implantation des carrefours d'intégration. Le Ministère vise d'ailleurs à jouer un rôle accru dans ce domaine. Il apparaît également intéressant de travailler à changer le regard sur le logement social. L'autonomie des personnes reste toutefois un objectif important à atteindre et sollicite beaucoup d'acteurs sur le terrain. Le milieu local peut de toute évidence nous alimenter dans cette entreprise de longue haleine visant à modifier les conditions structurelles.

Il importe donc d'adopter et d'appliquer des solutions plus larges. Nous sommes prêts à identifier ces solutions et à les acheminer à qui de droit.

¹⁰ Synthèse effectuée par Francine Bernèche.

Références bibliographiques

- BERNÈCHE, Francine (2000) *La cohabitation interethnique en HLM*. Synthèse de la journée de réflexion tenue le 15 octobre 1999 dans le cadre des activités du volet 2 du Centre Immigration et métropoles. Montréal : INRS-Urbanisation, avril, 24 p.
- DANSEREAU, Francine, Annick GERMAIN et Catherine ÉVEILLARD (1996) « Le quartier Angus, un exemple de mixité sociale programmée ? », *Plan Canada*, vol. 36, no. 1, 33-38.
- DANSEREAU, Francine, Annick GERMAIN and Catherine ÉVEILLARD (1997) « Social mix: old utopias, contemporary experience and challenges », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 6, no 1, juin, 1-23.
- DANSEREAU, Francine et Anne-Marie SÉGUIN, avec la collaboration de Jean GAUDETTE (1993) *La cohabitation interethnique dans le logement social : état de la question*. Rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québec. Montréal : INRS-Urbanisation, juin, 66 p.
- DANSEREAU, Francine et Anne-Marie SÉGUIN, avec la collaboration de Daniel LEBLANC (1995) *La cohabitation interethnique dans le l'habitat social au Québec : études de cas*. Rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québec. Montréal : INRS-Urbanisation, 305 p.
- GAGNÉ, Madeleine (1995) *L'intégration des immigrants au Québec : choix et illustration de quelques indicateurs*. Communication présentée aux Huitièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, Colloque « Anciennes et nouvelles minorités », Lyon, 5-8 décembre.
- GERMAIN, Annick (coord.), Johanne ARCHAMBAULT, Bernadette BLANC, Johanne CHARBONNEAU, Francine DANSEREAU et Damaris ROSE (1995) *Cohabitation interethnique et vie de quartier*. Montréal: Publications du Québec, 325 p. (Collection *Études et recherches* du MAIICC, n° 12)
- McALL, Christopher, FORTIER, Jean, ULYSSE, Pierre-Joseph et Raymonde BOURQUE (2001) *Se libérer du regard : Agir sur la pauvreté au centre-ville de Montréal*. Montréal : Éditions Saint-Martin, 118 p.
- McALL, Christopher et Louise TREMBLAY (1996) *Les requérants du statut de réfugié au Québec : un nouvel espace de marginalité*. Montréal? Gouvernement du Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 142 p. (Collection *Études et recherches*, n° 16)
- MONGEAU, Jaël et Anne-Marie SÉGUIN (1993) *Les profils résidentiels des ménages immigrés et non immigrés dans la région montréalaise selon le recensement de 1986*. Montréal: Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 165 p. (Collection *Notes et documents*, n° 3)
- MONGEAU, Jaël et Anne-Marie SÉGUIN, avec la collaboration de Damaris ROSE (2001) *Comment et où sont logés les jeunes ménages immigrants à Montréal?/How and where are housed young immigrants households in Montréal?* Communication présentée dans le cadre du Congrès annuel de l'Association canadienne des géographes, Montréal, 29 mai- 3 juin.

- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL-NORD, Sylvie SIMON *et al.* *HLM Place Normandie Montréal-Nord : « Bon voisinage » : bilan d'un projet pilote d'intervention communautaire*. Société d'habitation du Québec Avril 2000, 52 p. + annexes.
- RENAUD, Jean et Lucie GINGRAS, avec la participation d'Alain CARPENTIER, de Gérard PINSONNEAULT et de Martine FAILLE (1998) *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*. Montréal : Gouvernement du Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 135 p. (Collection *Études, recherches et statistiques*, n° 2).
- ROMEL (Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement) *Actes du 1er forum sur le logement non spéculatif et les communautés ethniques de Montréal*. Montréal : ROMEL, 22 juin 1988, 35 p.
- Actes du 2e forum sur la nouvelle immigration et l'habitation à Montréal*. Montréal : ROMEL, 1er décembre 1989, 88 p.
- Actes du 3ème forum sur le logement et l'intégration des communautés culturelles*. Montréal : ROMEL, 15 mars 1991, 94 p.
- ROSE, Damaris, avec la collaboration de Jaël MONGEAU et d'Anne-Marie SÉGUIN (2000) *The housing situation of young adults living with immigrant parents, and its implications for integration issues : the case of Montréal in 1996*. Communication présentée à la 5e Conférence internationale Metropolis, Vancouver, 13-17 novembre (Workshop no. 27, Immigrant and Refugee Youth: Integration and Transition to Adulthood), 38 p. Texte et tableaux publiés au <http://international.metropolis.net/events/vancouver/workshop27f.html>.
- ROSE, Damaris et Brian K. RAY (2002) « Le logement des réfugiés trois ans après l'arrivée : le cas des demandeurs d'asile à Montréal, Québec, ayant obtenu la résidence permanente / The housing situation of refugees three years after arrival: the case of asylum seekers in Montréal, Québec who have obtained permanent residence. » *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de l'immigration internationale*, à paraître. [Publication simultanée en anglais et en français].
- SÉGUIN, Anne-Marie, ROSE, Damaris et Jaël MONGEAU (2000) *L'insertion résidentielle des jeunes issus de l'immigration à Montréal*. Rapport d'étape produit pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Montréal, INRS-Urbanisation et Immigration et métropoles, juillet. 32 p., tableaux et graphiques.

Liste des inscriptions

NOM, PRÉNOM	ORGANISME
APPARICIO, Philippe	Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS) (étudiant)
ARRIOLA, Rosa	Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)
ARSENEAULT, Jean-Pierre	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
BANZOUZI, Dietrich	- -
BATTAGLINI, Alex	Direction de la santé publique de Montréal-Centre
BEAUDOIN, Chantale	Ville de Montréal
BELLEFEUILLE, Jean	Rosalie
BELZIL, Gilles	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
BERNÈCHE, Francine	Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS) (étudiante)
BLANC, Françoise	- -
BOSWORTH, Bill	Toronto Housing Company
BOUSQUET, Yves	Office municipal d'habitation d'Outremont
CARISSE, Colette	Société d'habitation du Québec (SHQ)
CHARBONNEAU, Blandine	Université de Montréal (étudiante)
COMEAU, Louise	Société d'habitation du Québec (SHQ)
DAGNEAU, Claude	Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges (CEIL)
DANSEREAU, Francine	Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)
DE LUCA, Tina	Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
DESMARAIS, Ginette	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
DIALLO, Iryna	Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)
DI CHIARO, Debbie	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
DIONNE, Renée-Ève	Projet CRIC (Table de concertation en relations interculturelles et civisme de Sainte-Marie)

NOM, PRÉNOM	ORGANISME
DORVAL, Laval	Office municipal d'habitation de Saint-Léonard
DUBOIS, Lucille	Office municipal d'habitation de Montréal (stagiaire)
DUGAL, Louis-David	Université de Montréal (étudiant)
DUMAS, Marie-Claire	Ville de Montréal
DUPLANTIE, Sylvia-Anne	Ville de Montréal
DUROCHER, Pierre	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
FICHAUD, Armand	Ville de Montréal
FONTAINE, Monique	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
FORTIER, France Claudine	Université du Québec à Montréal (étudiante)
FORTIN, Claire	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
FORTIN, Maryse	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
GABBAY, Éliane	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
GAGNON, Claudine	Office municipal d'habitation de Verdun
GAGNON, Kristiane	CLSC des Faubourgs
GHALEM, Zhara	Université de Montréal (étudiante)
GIGUÈRE, Pierrette	Carrefour d'intégration de l'est (MRCI)
GIRARD, Francine	Rosalie
GIROUX, Esther	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
GLOUTNEZ, Suzanne	GRT - Bâtir son quartier
GOYETTE, Chantal	Citoyenneté Immigration Canada
GUÈVREMONT, Hélène	GRT - Bâtir son quartier
HUDON, Marcellin	Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)
KATMA, Claire	Projets Enfin chez nous et Citoyenneté clef en main (OMHM et Ville de Montréal)
KHOUADRI, Mohamed	- -
LAFERRIÈRE, Suzanne	Ville de Montréal
LAGACÉ, Luc	Ville de Montréal

NOM, PRÉNOM	ORGANISME
LANDRY, Pierre-François	Carrefour d'intégration de l'est (MRCI)
LANGEVIN, Dominique	Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)
LANGLAIS, Lorette	Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)
LAPALME, Victor	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
LAROSE, François	Collectif L'Autre Montréal
LEBOEUF, France	Carrefour d'intégration de l'est (MRCI)
LEFEBVRE, Gordon	GRT – Bâtir son quartier
LEGAULT, Bertrand	Société d'habitation du Québec (SHQ)
LEROUX, Coralie	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (stagiaire)
LÉZIAN, Sandra	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
MACKROUS, Robert	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
MASSE, Paul	Société d'habitation du Québec (SHQ)
MASSIE, Chantal	- -
McALL, Christopher	Université de Montréal
McKEE, Carole	Ville de Montréal
MICHEL, Ginette	Office municipal d'habitation de Saint-Laurent
MIKROMASTORIS, Linda	Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges (CEIL)
MINH, Ngoc Dào	- -
MONGEAU, Jaël	Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)
MOREAU, Roger	CLSC de Montréal-Nord (retraité)
NOËL, Roger	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
OUELLETTE, Monique	Option Formation
PARENT, Lyne	Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)
PASTRE, Dominique	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (stagiaire)
PERREAULT, Isabelle	GRT - Bâtir son quartier
PICHON, Thomas	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (stagiaire)

NOM, PRÉNOM	ORGANISME
PIRES, Joaquina	Ville de Montréal
PROCACCI, Céline	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (consultante)
RAMOS de OLIVEIRA, Fatima	Multiculturalisme
RENAUD, François	Société d'habitation du Québec (SHQ)
RIOPEL, Jacques	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
ROBERT, Jacques	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
ROBICHAUD, Danielle	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
RONDEAU, Pierrette	Office municipal d'habitation d'Anjou
ROSE, Damaris	Centre Urbanisation, Culture et Société (INRS)
SAINT-JEAN, Lise	Office municipal d'habitation de Montréal-Nord
SAUER, Maria	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
SÉLIM, Massouh	Société d'habitation du Québec (SHQ)
SENÉCAL, Paul	Société d'habitation du Québec (SHQ)
SERINO, Joseph	Ville de Montréal
SIMON, Sylvie	Office municipal d'habitation de Montréal-Nord
TALBOT, Gérard	CLSC des Faubourgs
THÉBERGE, Marlène	Société d'habitation du Québec (SHQ)
THIVIERGE, François	Centre Dollard-Cormier
TOIBB, Judith	Université Concordia
TRINH, Thi Tuyet	Immigration et métropoles
TRUDEL, Jacques	Société d'habitation du Québec (SHQ)
ULYSSE, Pierre-Joseph	Université de Montréal (étudiant)
WEISS-ALTANER, Éric	Université du Québec à Montréal (UQAM)
WEXLER, Martin	Ville de Montréal

Société
d'habitation

Québec

